

**MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



Projet des Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES**

RAPPORT

NOVEMBRE 2021

Table des matières

LISTE DES ABBRÉVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX	4
RESUME EXECUTIF	5
EXECUTIF SUMMARY	7
1. Introduction.....	9
2. Aperçu du projet	10
3. Norme environnementale et sociale n° 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.....	12
4. Risques environnementaux et sociaux potentiels	12
5. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes	16
6. Identification et analyse des parties prenantes	16
6.1. Objectifs de l'analyse des parties prenantes.....	16
6.2. Identification et caractérisation des parties prenantes	17
6.3. Groupes vulnérables.....	18
7. Stratégie pour la diffusion des informations	44
7.1. Plan de consultation des parties prenantes	49
7.1. Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables	50
7.3. Calendriers.....	51
7.5. Phases ultérieures du projet.....	51
8. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes	52
8.1. Ressources	52
8.2. Fonctions de gestion et responsabilités.....	52
9. Mécanisme de gestion des plaintes	52
9.1. Méthode de prévention de plaintes	53
9.2. Cadre organisationnel pour le MGP.....	54
9.3. Processus de réception, de traitement et de résolution d'une plainte	55
9.3.1. Réception et enregistrement des plaintes.....	55
9.3.2. Traitement des plaintes.....	57
9.4. Mise en œuvre des mesures.....	59
9.5. Révision des réponses en cas de non résolution	59
9.6. Recours	59
9.7. Clôture de la doléance	61
9.8. Diffusion du mécanisme.....	62
10. Suivi et établissement des rapports du PMPP	65
10.1. Suivi Plan de Mobilisation et d'Engagement des Parties Prenantes.	65
10.2. Rapportage	65
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	66
ANNEXES	67
Annexe 1 : Guide d'entretien	67
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	71

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
BIT	:	Bureau International du Travail
CES	:	Cadre Environnemental et Social
CLGP	:	Comité Local de Gestion des Plaintes
CLIP	:	Consentement Libre, Informé, et Préalable
CONAC	:	Comité National Anti-Corruption
COVID-19	:	Corona Virus Disease 2019
CPPA	:	Cadre de Planification des Peuples Autochtones
CPR	:	Cadre de Politique de Réinstallation
DSCN	:	Document de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
EAS	:	Exploitation et Abus Sexuels
EIES	:	Etude d'Impact Environnemental et Social
GLCC	:	Groupe Local de Contrôle Citoyen
GMP	:	Gestion des Mécanismes des Plaintes
HS	:	Harcèlement Sexuelle
IDA	:	Association Internationale de Développement
IECC	:	Information et Educations pour le Changement de Comportements
IFDD	:	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
IST	:	Infection sexuellement Transmissible
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	:	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOM	:	Ministère de la Communication
MINDCAF	:	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDEF	:	Ministère de la Défense
MINDEVEL	:	Ministère de la Décentralisation et Développement Local
MINDUB	:	Ministère de l'Education de Base
MINDUH	:	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEE	:	Ministère de l'Eau et de l'Energie

MINEFOP	:	Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnel
MINEPAT	:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFI	:	Ministère des Finances
MINFOF	:	Ministère de Forêts et la Faune
MINSANTE	:	Ministère de la Sante
MINT	:	Ministère des Transports
MINTP	:	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	:	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
NES		Norme Environnementale et Sociale
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
OLA	:	Organisme Local d'Appui
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PA	:	Populations Autochtones
PADs	:	Peuples Autochtones Défavorisés
PDI	:	Personnes Déplacées Internes
PFS	:	Projet Filets Sociaux
PFS-AIE	:	Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique
PMPP	:	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNGE	:	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNPS	:	Politique Nationale de Protection Sociale
QHSE	:	Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement"
SND30	:	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
THIMO	:	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
TIC	:	Technologie de l'Information et de la Communication
UCP	:	Unité de coordination du projet
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
VBG	:	Violences Basées sur le Genre

Liste des tableaux

Tableau 1 : identification des risques socio-environnementaux du PFS.....	13
Tableau 2 : analyse des parties prenantes du PFS-AIE.....	19
Tableau 3 : synthèse de diffusion des informations.....	45
Tableau 4 : calendrier des activités de consultation des parties prenantes	49
Tableau 5 : informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet	51
Tableau 6 : Cadre d'intervention du CLGP pour la gestion des plaintes	60
Tableau 7 : procédure de clôture des doléances	61
Tableau 8 : Mise en œuvre du MGP et budget prévisionnel de 03 ans.....	63

RESUME EXECUTIF

La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) prise en compte dans la SND30 et approuvée par le gouvernement et ses partenaires dont la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement pour mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir un développement économique partagé a permis la mise en œuvre du Projet Filets Sociaux (PFS) au Cameroun, depuis 2015. Au regard des impacts sociaux et des résultats positifs enregistrés, le gouvernement et ses partenaires se sont engagés au développement d'une seconde phase baptisée « Projet de Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique (PFS-AIE) ».

L'objectif de ce PFS-AIE est d'étendre durablement la protection sociale aux ménages plus pauvres et plus vulnérables tout en améliorant la productivité des jeunes et des femmes indépendantes dans le secteur informel. Son opérationnalisation à travers 04 composantes, va offrir un soutien au revenu des ménages par les filets sociaux adaptatifs et promouvoir l'inclusion socio-économique et l'entrepreneuriat des jeunes, respectivement par les composantes 1 et 2. Le soutien à la gestion et à la coordination du projet et, pour les cas d'urgence la réaffectation rapide des produits d'autres composantes se feront également à travers les composantes 3 et 4. Comme bénéficiaires de ce projet, nous avons : (i) les ménages pauvres dans les 10 régions à l'échelle nationale, (ii) les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines, les personnes déplacées interne et les réfugiés.

En application du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, qui énonce 10 normes environnementales et sociales, il a été procédé à l'identification des potentiels risques environnementaux et sociaux inhérents à la mise en œuvre du projet. Les risques sociaux identifiés sont principalement liés aux questions de gouvernance, de niveau d'appropriation, de mœurs, de technologie et d'équipements. Les risques environnementaux quant à eux se rapportent à la dégradation des ressources et de la santé, l'absence de certaines données et le non-respect des normes. Par ailleurs, les principaux intervenants du projet, dont les parties prenantes affectées par le projet, les groupes vulnérables et les acteurs intéressés ont fait l'objet d'analyses. Ce qui a permis de décrire leurs principales caractéristiques, contraintes, localisation, besoins linguistiques, moyens de notification privilégiés et les besoins spéciaux inhérents à chaque partie prenante.

Les résultats susmentionnés issus des connaissances du consultant et de la revue documentaire, ont été approfondis et consolidés à travers des consultations des parties prenantes dans les villes de Yaoundé, Bertoua et Bafoussam. Ce qui a permis de faire une proposition d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Le PMPP, ainsi proposé présente un calendrier avec des activités de consultation des parties prenantes, ayant pour objectifs d'informer, consulter, faire participer, recueillir le feedback auprès des parties prenantes sur les activités du projet et aussi capitaliser les résultats du projet. Il présente également des stratégies pour la diffusion des informations (dynamique avec l'évolution du projet) et pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables. La diffusion des informations par phase du Projet/composantes et sous composantes proposée présente la liste des informations à communiquer, les méthodes proposées, la période, les parties prenantes ciblées et les

responsabilités de mise en œuvre. Le PMPP s'achève par la description des ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes. Ainsi, L'UGP mettra en place l'équipe du projet sur la base du montage institutionnel prévu dans le PAD. La mobilisation des ressources matérielles (documentation, moyen de locomotion, didactique etc.) s'effectuera conformément aux procédures de passation de marchés en vigueur au projet.

Pour le MGP, il est prévu une stratégie de prévention des plaintes pour réduire au maximum le nombre de situations conflictuelles conduisant aux plaintes et un cadre organisationnel du MGP qui décline les principales étapes de réception, de traitement et de diffusion des feedbacks après résolutions d'une plainte y compris les modes de recours en cas de non résolution. Ce mécanisme privilégie le mode de gestion des conflits à l'amiable à travers des CLGP et minimise au mieux le recours aux juridictions classiques. Il sera mise en œuvre sur le terrain par les OSC, les CLGP et les opérateurs de terrain ceci sous la coordination de l'UCP et de l'UGP. Celui-ci tient compte des plaintes sensibles et des plaintes non sensibles. Les plaintes non sensibles sont celles qui sont en lien avec la gouvernance dans l'exécution des microprojets, le ciblage et l'enregistrement des bénéficiaires. Tant dis que les plaintes sensibles sont celles liées aux Violences Basées sur le Genre (VBG), aux Abus Sexuelles et aux discriminations et marginalisations liées à des spécificités socio-culturelles et religieuses des communautés.

Enfin, pour une mise en œuvre efficace et opérationnelle du présent plan de mobilisation des parties prenantes du PFS-AIE, il sera nécessaire pour l'emprunteur de mobiliser un financement de 281 000 000FCFA en trois ans pour la coordination des activités de mobilisation des parties prenantes du projet des filets sociaux adaptatifs et d'inclusion économique à l'échelle nationale au Cameroun.

EXECUTIF SOMMARIO

The National Social Protection Policy (NSPP) taken into account in the NDS30 and approved by the government and its partners, including the World Bank and the French Development Agency, to end extreme poverty and promote shared economic development, has enabled the implementation of the Social Safety Net Project (SSP) in Cameroon since 2015. In view of the social impacts and positive results recorded, the government and its partners have committed to the development of a second phase called the "Adaptive Social Nets and Economic Inclusion Project (PFS-EI)".

The objective of this PFS-IEA is to sustainably extend social protection to the poorest and most vulnerable households while improving the productivity of youth and self-employed women in the informal sector. Its operationalization through 04 components will provide income support to households through adaptive social nets and promote socio-economic inclusion and youth entrepreneurship through components 1 and 2 respectively. Support to the management and coordination of the project and, for emergency cases, the rapid reallocation of outputs from other components will also be done through components 3 and 4. As beneficiaries of this project, we have: (i) poor households in the 10 regions nationwide, (ii) unemployed or underemployed youth aged 18-35 in urban and peri-urban areas, internally displaced persons and refugees.

In accordance with the World Bank's Environmental and Social Framework (ESF), which sets out 10 environmental and social standards, potential environmental and social risks inherent in the implementation of the project have been identified. The social risks identified are mainly related to issues of governance, ownership, mores, technology and equipment. The environmental risks relate to resource and health degradation, lack of data and non-compliance with standards. In addition, key project stakeholders, including project-affected stakeholders, vulnerable groups, and interested parties were analyzed. This enabled the description of their main characteristics, constraints, location, language needs, preferred means of notification and special needs inherent to each stakeholder.

The above findings from the consultant's knowledge and the literature review were further developed and consolidated through stakeholder consultations in the cities of Yaounde, Bertoua and Bafoussam. This led to a proposal for a Stakeholder Mobilization Plan (PMPP) and a Complaints Management Mechanism (CMM).

The proposed PMPP presents a timetable with stakeholder consultation activities, with the objectives of informing, consulting, involving and collecting feedback from stakeholders on project activities and also capitalizing on project results. It also presents strategies for information dissemination (dynamic with the evolution of the project) and for integrating the point of view of vulnerable groups. The proposed information dissemination by Project phase/components and sub-components presents the list of information to be communicated, the proposed methods, the period, the targeted stakeholders and the responsibilities for implementation. The PMPP concludes with a description of resources and responsibilities for implementing stakeholder engagement activities. Thus, the PMU will set up the project team on the basis of the institutional set-up provided for in the PAD. The mobilization of material resources (documentation, means of transport, didactics, etc.) will be carried out in accordance with the procurement procedures in force in the project.

For the MGP, a complaint prevention strategy is planned to reduce as much as possible the number of conflict situations leading to complaints and an organisational framework for the MGP which sets out the main stages of reception, processing and dissemination of feedback after a complaint has been resolved, including the methods of recourse in the event of non-resolution. This

mechanism favours the amicable management of conflicts through the CLGP and minimises recourse to traditional jurisdictions. It will be implemented in the field by CSOs, CLGP and field operators under the coordination of the PCU and PMU. It takes into account sensitive and non-sensitive complaints. Non-sensitive complaints are those related to governance in the implementation of micro-projects, targeting and registration of beneficiaries. Sensitive complaints are those related to gender-based violence (GBV), sexual abuse and discrimination and marginalization related to socio-cultural and religious specificities of communities.

Finally, for the effective and operational implementation of this SFF-IEA stakeholder mobilization plan, it will be necessary for the Borrower to mobilize funding of CFAF 281,000,000 over three years for the coordination of stakeholder mobilization activities for the Adaptive Social Nets and Economic Inclusion project at the national level in Cameroon.

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), le gouvernement avec l'appui de ses partenaires dont la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement a engagé la mise œuvre du Projet Filets Sociaux (PFS), par le billet d'un financement initial de 2015 à 2018 et d'un financement additionnel de 2019 à 2022. Au regard des impacts sociaux et des résultats positifs enregistrés, le gouvernement et ses partenaires se sont engagés au développement d'une seconde phase baptisée « Projet de Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique (PFS-AIE) ». Ce projet vise à étendre durablement la protection sociale aux ménages plus pauvres et plus vulnérables tout en améliorant la productivité des jeunes indépendants dans le secteur informel. Il devra mettre en place un système de protection sociale plus complet qui aide les bénéficiaires des filets sociaux à effectuer la transition vers un travail productif, en mettant l'accent sur les jeunes vulnérables et les personnes déplacées. D'envergure nationale, il ciblera les communautés dans toutes les régions du pays, y compris celles touchées par les conflits dont celles des régions du Nord-Ouest ; Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

Au niveau de la Banque mondiale, le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES), qui énonce 10 normes environnementales et sociales en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux pose les balises de la prise en compte des aspirations des parties prenantes au projet dans sa phase d'étude, conception et mise en œuvre. Conformément à la NES 10, ce projet devrait s'assurer de l'identification adéquate des parties prenantes et proposer des méthodes appropriées pour assurer la participation de ces parties tout au long du cycle du projet. . Au niveau national, les parties prenantes font appel à la divulgation en temps opportun des informations et aux audiences publiques¹ et consultations publiques ou locales des populations sur les potentielles incidences négatives ou positives du projet. En effet, l'audience publique² est reconnue comme étant un processus d'évaluation par la population ou de consultation des populations.

. Ce qui permet d'obtenir des informations et des retours pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

La NES 10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes du projet comme élément essentiel des bonnes pratiques internationales. Par ailleurs, il est admis que la mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet³.

¹ (Décret n° 2005/0577 du 23 février 2005, a. 11, al. 2)

² Dans la pratique, l'audience publique peut prendre des formes diverses. Le moment où elle intervient dans le processus ÉIE diffère aussi d'une réglementation à l'autre. Si, dans la plupart des pays, elle se situe en amont de la décision en la préparant (Bénin, Cameroun, Centrafrique, Mauritanie, Sénégal), elle peut parfois intervenir dans les phases de préparation et de mise en œuvre comme au Congo, ce qui lui confère, de ce fait, non seulement une valeur d'outil de « validation » mais, au-delà, une valeur de « contrôle de gestion » en faisant du citoyen un acteur actif dans la mise en œuvre des projets. (P. André et al, 2013). « **La participation publique dans l'évaluation environnementale en Afrique francophone** », OIF, IFDD, 2013, 188p.

³ Voir en outre CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL : « *Mobilisation des parties prenantes* », Banque Mondiale, p97.

Ainsi pour s'arrimer à ces exigences, le PFS-AIE devrait communiquer aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulter avec des méthodes adaptées à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

Aussi, les acquis antérieurs de mobilisation des parties prenantes ont permis au PFS de contribuer à la mise en place d'un système d'information de gestion, d'identification et d'enregistrement des bénéficiaires basés sur la pauvreté et un mécanisme de gestion des plaintes. En complément, le travail de revue documentaire, consultation des acteurs et analyses des informations recueillies sur les parties prenantes du projet, leurs caractéristiques, besoins et attentes vis-à-vis du projet ainsi que leurs rôles potentiels a été effectué, pour élaborer le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui intègre un mécanisme de gestion des plaintes (PMPP) pour le Projet des Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique.

2. Aperçu du projet

Le contexte national est marqué par une croissance démographique qui s'accompagne d'une augmentation de la pauvreté et des inégalités, avec des disparités régionales et des écarts entre les zones rurales et urbaines bien marquées. Les faibles taux de développement et d'utilisation du capital humain, accentué par les inégalités de Genre, les conflits et les déplacements, inhibent le potentiel du développement inclusif du pays. Par ailleurs, l'accroissement de l'urbanisation et de la population jeune ne s'accompagnent pas d'opportunités d'emplois adéquates conséquents, ce qui a comme risque l'exacerbation de la pauvreté et des crises socio-politiques qui prévalent déjà dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Des actions en faveur de la protection de la cohésion nationale à travers une stratégie d'inclusion socio-économique, en particulier pour les jeunes sont désormais une nécessité.

A cet effet, au niveau sectoriel et institutionnel, la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) de 2017 et la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) déclinent clairement les engagements du gouvernement à la protection des groupes pauvres et vulnérables, tout en reconnaissant que beaucoup d'efforts restent à faire pour un système de protection sociale approprié. Bien que confronté à un défi crucial de financement pour la mise en œuvre, l'établissement d'un programme national de filets sociaux, au regard de l'aggravation de la pauvreté et des inégalités en raison des différentes crises sociales, climatiques et sanitaires (pandémie de COVID-19) est une panacée.

En effet, le marché du travail au Cameroun est caractérisé par un secteur informel (en zone rurale et urbaine, pour hommes comme pour les femmes) qui reste le principal pourvoyeur d'emplois, avec la quasi-totalité des Camerounais pauvres (97 %) qui y gagnent leur vie. Le travail précaire lié à une faible utilisation du capital humain, à une faible productivité et faiblement rémunéré y est répandu. Il est particulièrement grave chez les jeunes (âgés de 15 à 35 ans), qui représentent 59 % de la population active. Faute d'opportunités d'emplois productifs, la plupart des Camerounais travaillent avec des perspectives limitées de générer des revenus suffisants pour sortir de la pauvreté.

C'est pourquoi la SND30, boussole de développement du pays pour la période 2020 – 2030 met l'accent sur l'inclusion socio-économique par le développement du capital humain et de meilleures opportunités économiques pour les jeunes. Il y a donc lieu de revoir les approches passées du secteur informel et de saisir son potentiel unique de création d'emplois et d'inclusion à court terme.

C'est ce qui justifie l'objectif de développement du PFS-AIE, qui vise à étendre durablement la protection sociale aux ménages plus pauvres et plus vulnérables tout en améliorant la productivité des jeunes et des femmes indépendantes dans le secteur informel.

Les bénéficiaires du projet comprennent (i) les ménages pauvres dans certaines régions, et (ii) les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines. Les personnes déplacées à l'intérieur (PDI) du pays et les réfugiés représenteront une part importante des bénéficiaires du projet qui sera mis en œuvre dans les dix régions que couvre le territoire national. Les détails relatifs aux tendances démographiques et culturelles, aux activités économiques et au profil de pauvreté de chaque région.

Composantes du projet

Composante 1 : Filets sociaux adaptatifs et productifs. Elle vise à offrir un soutien au revenu des ménages afin de protéger, d'investir et d'utiliser le capital humain et d'accroître la résilience aux chocs liés aux conflits et au climat, à travers 03 sous composantes dont la première portera sur les transferts monétaires réguliers et d'urgence, la deuxième soutiendra l'expansion des THIMO, en mettant l'accent sur l'offre d'opportunités de revenus aux jeunes des ménages pauvres et la troisième portera sur les systèmes de prestation numériques résistants aux chocs

Composante 2 : Inclusion économique et entrepreneuriat des jeunes. Son objectif est de promouvoir l'inclusion socio-économique des jeunes, y compris les jeunes déplacés, et de prévenir une augmentation potentielle des tensions sociales et des conflits, à travers 02 composantes. La première va soutenir les activités d'auto-emploi, tandis que la deuxième financera le renforcement des capacités et l'octroi de subventions en espèces aux jeunes entrepreneurs (âgés de 18 à 35 ans) ayant des idées commerciales prometteuses dans des secteurs productifs ciblés qui ne nécessitent pas d'investissements substantiels. Elle se concentrera sur les secteurs de croissance.

Composante 3 : Soutien à la gestion et à la coordination du projet. Cette composante soutiendra : (i) le renforcement des capacités du gouvernement et des autres acteurs pour la coordination, la conception et la mise en œuvre ; (ii) la gestion administrative, technique et financière du projet par l'Unité de coordination du projet (UCP) sous la supervision du Comité de pilotage du projet ; (iii) la coordination entre tous les partenaires institutionnels pour assurer le flux efficace d'informations entre tous les acteurs et la coordination avec le secteur privé ; (iv) la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats et de l'impact du projet ; (v) la conception et le déploiement d'un mécanisme de gestion des plaintes à l'échelle du projet ; (vi) le développement d'activités de communication pour faire connaître et diffuser les résultats du projet, les meilleures pratiques et les réussites ; et (vii) les évaluations d'impact potentielles. La conception de cette composante et son budget estimé seront finalisés lors de la préparation du projet, après l'identification des besoins spécifiques.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence (CERC). Il s'agit d'une composante provisoire à montant nul, destinée à permettre une réaffectation rapide des produits du prêt provenant d'autres composantes du projet en cas d'urgence.

3. Norme environnementale et sociale n° 10 : Mobilisation des parties prenantes et information

Le Projet de Filets Sociaux Adaptatifs et d'inclusion Économique est assujéti au cadre environnemental et social (CES) de la Banque. Le CES énonce 10 normes environnementales et sociales auxquelles l'emprunteur devra adhérer en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux. Il est un projet à risque modéré sur le plan environnemental et à risque substantiel sur le plan social. En vertu de la Norme environnementale et sociale no 10 (Mobilisation des parties prenantes et information), les partenaires de mise en œuvre devraient communiquer aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulter avec des méthodes adaptées à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation. Dans le sillage de la préparation du projet et de son évaluation, et selon la NES10, un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes qui intégrera un mécanisme de gestion des plaintes (PMPP) sera élaboré.

4. Risques environnementaux et sociaux potentiels

L'analyse de la note conceptuelle, les informations sur les différents secteurs d'activités concernés, ainsi que les préoccupations des différentes parties prenantes, dans un processus participatif ont conduit à une identification des risques environnementaux et sociaux potentiels, ainsi qu'à des propositions d'actions pour une mise en œuvre efficace du PFS-AIE.

Le tableau ci-dessous présente les potentiels risques environnementaux et sociaux inhérents à la mise en œuvre du projet.

Tableau I : identification des risques socio-environnementaux du PFS

Composante	Sous composantes	Potentiels risques environnementaux	Potentiels risques sociaux
Composante 1 : Filets sociaux adaptatifs et productifs.	1.1. Transferts monétaires réguliers et d'urgence.		Détournement des fonds transférés ; Risque de conflits dans les familles et les communautés ; Traffiq d'influence dans le recensement des bénéficiaires et capture d'élites ; Faibles prise en compte des personnes vulnérables (Populations Autochtones (PA), femmes, handicapés etc..) ; Faible adhésion de certains acteurs ; Risque de marginalisation de certains groupes vulnérables ; Faible accessibilité à l'information.
	1.2. Programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), avec l'accent sur l'offre d'opportunités de revenus aux jeunes des ménages pauvres.	Destruction de certains écosystèmes terrestre et aquatique ; Non-respect des normes environnementales dans la construction des ouvrages ; Non disponibilité des données climatologiques ; Risques d'inondations ; Perte de la biodiversité par intensification des activités de braconnage ; Augmentation du trafic routier ; Dégradation des milieux physiques, biologiques et humains; Risque de déforestation liée aux activités d'ouverture des routes rurales et des pistes piétonnes ; Dégradation des sols liée à la construction des biefs, bassins de retenue d'eau et des digues ;	Risque de marginalisation de certains groupes vulnérables ; Faible adhésion de certains acteurs ; Influence négative de certaines pratiques culturelles ; Risque de conflits dans la gestion des ressources et infrastructures ; Risque de conflits foncier ; Risques d'accident ; Perturbations des habitudes alimentaires ; Afflux des ouvriers vers les sites de THIMO ; Recrudescence des grossesses non désirées, des IST et VIH/SIDA ; Faible accessibilité à l'information.

		<p>Recrudescence des maladies vectorielles (paludisme, bilharziose) due à la stagnation des eaux des lacs piscicoles ;</p> <p>Nuisances olfactives et esthétiques des déchets de chantier ;</p> <p>Perte du couvert végétal ;</p> <p>Pollution des eaux, des sols et de l'air</p>	
	<p>Sous-composante 1.3. Systèmes de prestation numériques résistants aux chocs.</p>	-	<p>Couverture limité du réseau internet dans certaines zones ;</p> <p>faibles compétences techniques à l'utilisation des TIC ;</p> <p>Manque d'équipements appropriés ;</p> <p>Faible couverture énergétique ;</p> <p>Risque de piratage des comptes et des bases de données ;</p> <p>Risque de non adhésion de certains acteurs ;</p> <p>Faible accessibilité à l'information.</p>
<p>Composante 2 : Inclusion économique et entrepreneuriat des jeunes</p>	<p>2.1. Inclusion économique des jeunes vulnérables à travers la promotion de l'inclusion socio-économique des jeunes vulnérables (âgés de 18 à 35 ans), y compris les personnes déplacées, en soutenant les activités d'auto-emploi. Il ciblera les jeunes travailleurs du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance » dans les zones urbaines et périurbaines.</p>	-	<p>Détournement des fonds ;</p> <p>Risque de corruption ;</p> <p>Risque de conflits dans les familles ;</p> <p>Traffic d'influence dans le recensement des bénéficiaires ;</p> <p>Faibles prise en compte des personnes vulnérables (Populations Autochtones (PA), femmes, handicapés etc..) ;</p> <p>Faible adhésion de certains acteurs ;</p> <p>Risque de marginalisation de certains groupes vulnérables ;</p> <p>Faible accessibilité à l'information.</p>
	<p>2.2. Concours de plans d'affaires.</p>		<p>Faible accessibilité à l'information ;</p> <p>Risques de discrimination ;</p> <p>Détournement des fonds ;</p> <p>Risque de corruption ;</p>

			Traffic d'influence dans le recensement des bénéficiaires ; Faibles prise en compte des personnes vulnérables (PA, femmes, handicapés etc..)
Composante 3 : Soutien à la gestion et à la coordination du projet.	Soutien à la gestion et à la coordination du projet.		Lourdeurs des procédures administratives ; Traffic d'influence ; Corruption ; Faible effectif pour la coordination sur le terrain
Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence	Il s'agit d'une composante provisoire montant nul, destinée à permettre une réaffectation rapide des produits du prêt provenant d'autres composantes du projet en cas d'urgence.		Détournement des fonds ; Risque de corruption ; Traffic d'influence.

5. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

L'élaboration du présent PMPP a été participative avec des rencontres d'échanges et de consultations des parties prenantes qui se sont déroulés entre le 18 octobre et 05 novembre 2021. Pour recueillir les opinions des groupes d'acteurs potentiellement impactés et ciblés par les activités du futur projet PFS-AIE, un guide d'entretien a été conçu et appliqué à cet effet. Pour s'assurer de la prise en compte des diversités sociales du Cameroun, les consultations ont été conduites dans 03 villes du Cameroun. Il s'agit de :

- La ville de Yaoundé (02 au 05 Novembre 2021) siège des institutions et administrations sectorielles avec un fort potentiel d'y retrouver tous les représentants de tous les groupes sociaux du Cameroun, dont les membres sont impactés par ce projet ;
- La ville de Bertoua (18 au 21 octobre 2021) située à la frontière des peuples de la forêt dense et ceux de la zone soudano sahélienne dans laquelle on a eu la possibilité de rencontrer les groupes sociaux spécifiques de la localité dont les PA, mais aussi les représentants des groupes sociaux de la zone soudano sahélienne du Cameroun limitrophe à la région de l'Est. ;
- La ville de Bafoussam (26 au 29 octobre 2021) du fait du contexte social spécifique aux populations des hautes terres de l'Ouest et sa proximité aux régions du Nord-Ouest et Sud-ouest du Cameroun a permis de tenir compte des sensibilités sociales de ces régions.

Les discussions et contributions des parties prenantes ont été articulées autour des points portant sur :

- L'identification et la description des parties prenantes du projet ;
- Les besoins et aspirations en tant que parties prenantes dans le cadre de la réalisation du projet ;
- Les mécanismes et procédures pour impliquer convenablement chaque partie prenante dans la mise en œuvre du projet et pour la capitalisation (valorisation des résultats et produits du projet ;
- Les moyens de communication efficaces pour la diffusion des informations du projet
- Les impacts potentiels au niveau environnemental et social ;
- Les mécanismes de gestion de plaintes habituellement utilisés.

Le guide des entretiens et la liste des acteurs rencontrés se trouvent en annexe 1 et 2.

6. Identification et analyse des parties prenantes

6.1. Objectifs de l'analyse des parties prenantes

Le processus d'analyse des parties prenantes permet d'identifier les principaux intervenants du projet. Aux fins de la NES 10, le terme « *partie prenante* » désigne les individus ou les groupes qui sont ou pourraient être touchés et / ou affectés directement ou indirectement par les activités du projet et peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées). Il s'agit également de capturer les préoccupations importantes et les intérêts des parties prenantes dans le processus de préparation et de mise en œuvre du projet.

6.2. Identification et caractérisation des parties prenantes

La revue documentaire et le processus de consultation réalisés au cours de de la préparation de ce PMPP ont permis de faire une identification des parties prenantes, sur la base des activités prévues, du contexte environnemental et des réalités sociales et culturelles qui prévalent dans les différentes régions du Cameroun. L'analyse des différentes parties prenantes pour une caractérisation des parties touchées, des autres parties, des groupes vulnérables et l'évaluation des besoins par groupe de parties prenantes ont été réalisés.

La liste des parties prenantes regroupe les individus ou entités, les acteurs ou groupes d'acteurs :

6.2.1. Parties touchées par le projet

Affectées ou susceptibles d'être affectées directement ou indirectement, de façon positive ou négative, par le projet ; Les parties touchées par le projet sont celles susceptibles de subir un changement lié au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans le processus de consultation et le processus décisionnel liés au projet, dans l'identification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques. Il s'agit des personnes classées comme pauvres et dont le nombre a été estimé à 8,1 millions au Cameroun en 2014. Il s'agit entre autres des personnes touchées et déplacés par les conflits et l'instabilité, des communautés d'accueils pauvres et déstabilisés, des personnes en situation de sous emplois avec une pauvreté élevée et dont les femmes qui sont majoritaires. Il s'agit également des jeunes (de 18 à 35 ans) en âge de travailler en milieu rural ou urbain, ne bénéficiant pas d'opportunités d'emploi adéquates, des jeunes entrepreneurs et entrepreneurs transformationnels etc.

6.2.2. Autres parties concernées

Pouvant avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet, et/ou pouvant influencer les résultats du projet d'une manière ou d'une autre ; Les parties prenantes intéressées ou ayant un intérêt spécifique au niveau de la mise en œuvre, qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le projet et/ou qui pourrait influencer le projet, le processus de son exécution et les résultats d'une manière ou d'une autre. Ce sont les administrations sectorielles des domaines d'interventions, les services techniques centraux et déconcentrés, les autorités administratives et locales, les organismes d'appuis et partenaires techniques, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations de la société civile, les communautés locales, les médias traditionnels au niveau local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.), les médias numériques et les réseaux sociaux, les bailleurs et autres organisations contribuant également au financement/exécution, membres des comités locaux de gestion des plaintes etc...

6.3. Groupes vulnérables

Pouvant être impactés ou lésés de manière disproportionnée. Les groupes vulnérables qui sont principalement des individus ou groupes d'individus qui peuvent être impactés ou lésés d'une manière disproportionnée par le projet, en comparaison à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent avoir besoin d'efforts et de méthodes de mobilisation particuliers pour garantir leur représentation égale dans la consultation et le processus décisionnel liés au projet. Ce sont les peuples autochtones (Baka, Bakola, Bagyéli, Bedzang, Mbororos) ; les femmes chefs de ménages ; les enfants en situations de vulnérabilités (vivant avec un handicap, orphelins, associés aux groupes armés, etc.), les enfants ayant quitté le système scolaire (garçons et filles) ; les jeunes désœuvrés ; les personnes handicapées ; les réfugiés, les personnes déplacés internes et les retournés ; les personnes âgées et démunies vivant seules ; les personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA ; les personnes issues des minorités ethniques ou religieuses, y compris les minorités vivant au sein d'une communauté dont les caractéristiques ethniques et religieuses majoritaires sont différentes ; les communautés traditionnellement négligées et d'autres groupes défavorisés.

Les personnes vivant avec un handicap et autres groupes et personnes vulnérables pourront être identifiés sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus et avec l'appui des services de l'action sociale.

Des groupes vulnérables au sein des communautés affectées par le Projet seront confirmés et davantage consultés par des moyens spécifiques consacrés, selon ce qu'il y a de plus approprié et accessible.

Le résumé de la description des parties prenantes ainsi que leur rôle et degré d'intérêt potentiel est présenté dans le tableau (2) ci-dessous :

Tableau 2 : analyse des parties prenantes du PFS-AIE

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Parties prenantes affectées	Les personnes touchées par les conflits	Difficile à mobiliser, Situation d'incertitude et de doute par rapport aux initiatives, faible moyen financier, pauvreté et situation sociale précaire, se retrouve dans les régions de l'Extrême Nord, le Nord-ouest et le Sud-Ouest	Langues officielles (Français, anglais) Langue locale	Presse écrite, Internet, téléphone; Télévision, réseaux sociaux, affiches, Radio, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	Sécurisation dans les activités, Réunion d'anticipation, d'information et de concertation, Structuration autour des activités du projet,
	Les personnes déplacées par les conflits	Difficile à mobiliser, Difficulté de déplacement ; faible moyen financier, barrières culturelles et linguistiques, situation sociale précaire, faible organisation sociale, Dans les dans les régions du Centre, Est, Ouest, Littoral, Sud, Nord et Adamaoua,	Langues officielles (Français, anglais)	Presse écrite, Internet, téléphone, radiotélévision, réseaux sociaux, affiches, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	Sécurisation dans les activités, réunion d'anticipation, d'information et de concertation, Structuration autour des activités du projet,
	Les communautés d'accueils pauvres et déstabilisés	Vulnérable à l'afflux des réfugiés, stable socialement, facile à mobiliser, insécurité, dans les régions du Centre, Est, Ouest, Littoral, Sud, Nord et Adamaoua	Langues officielles (Français, anglais) Langue locale	Lettre administrative, presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces	Sécurisation dans les activités, réunion d'anticipation, d'information et de concertation, Structuration autour des activités du projet,

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
				dans les lieux de marchés	
	Les personnes en situation de sous emplois (hommes et femmes)	disponibles pour un travail additionnel, Travailleurs à temps partiel mais souhaitant travailler davantage, Travailleurs inactifs souhaitant revenir sur le marché du travail, personnes subissant les formes d'emplois précaires avec des contrats très courts dans l'ensemble des régions du pays	Langues officielles (Français, anglais)	Presse écrite, Internet, téléphone ; Radio, télévision, réseaux sociaux, affiches, annonces dans les lieux de marchés	Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation, accompagnement et suivi technique et financier, mentorat
	Les jeunes en âge de travailler en milieu rural ne bénéficiant pas d'opportunités d'emploi adéquates	Pauvreté et situation financière instable, difficultés d'accès à l'information et aux TIC, difficultés de déplacement, manque de structure d'encadrement et d'accompagnement, un faible niveau d'alphabétisation, vivant dans des zones reculées ou difficiles d'accès Dans les 10 régions du Cameroun	Langues officielles (Français, anglais) Langue locale	annonces dans les lieux de marchés, leaders religieux et traditionnels, radio communautaire,	Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation, accompagnement et suivi technique et financier, mentorat
	Les jeunes en âge de travailler en milieu urbain ne bénéficiant pas d'opportunités d'emploi adéquates	Pauvreté et situation financière précaire, manque de structures d'encadrement et d'accompagnement, grands banditisme, désœuvrés et oisifs, Diplômés, accès à l'information et aux TIC, Dans les 10 régions du	Langues officielles (Français, anglais)	Presse écrite, Internet, téléphone ; Radio, télévision, réseaux sociaux, affiches, annonces dans les lieux de marchés,	Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation, accompagnement et suivi technique et financier, mentorat

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		Cameroun, risques de soulèvement populaire avec forte exposition à une crise sociopolitique			
	Les Jeunes entrepreneurs	Disposent de capacité technique, d'idées de projets, manque de structure d'encadrement et d'accompagnement, manque de financements, accès à l'information et aux TIC, Dans les 10 régions du Cameroun	Langues officielles (Français, anglais)	Presse écrite, Internet, téléphone ; Radio, télévision, réseaux sociaux, affiches, annonces dans les lieux de marchés,	Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation, accompagnement et suivi technique et financier, mentorat
	Les Ménages pauvres	Pauvreté, situation financière et sociale précaire, Parents sans emplois ou sous employés, famille nombreuse, habitat précaire, Dans les 10 régions du Cameroun	Langues officielles (Français, anglais)	Presse écrite, Internet, téléphone ; Radio, télévision, réseaux sociaux, affiches, annonces dans les lieux de marchés,	Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation, accompagnement et suivi technique et financier
	Groupes vulnérables				
	Les peuples autochtones ⁴	Personnes ayant des moyens de transport limités pour accéder aux documents ou participer aux réunions, segments les plus marginalisés économiquement et les plus	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Lettre administrative, presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux,	Engager des services de traduction dans des langues minoritaires, en langage des signes, en gros caractères ou en Braille ; choix de lieux de

⁴ A la lumière des critères d'identification des peuples autochtones contenus dans la convention n° 169 de l'OIT et du rapport de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones, les groupes qui peuvent être considérés comme autochtones au Cameroun sont : les éleveurs Mbororos et les chasseurs-cueilleurs encore appelés peuples des forêts ou vulgairement « Pygmées »

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		<p>vulnérables de la population, leur situation économique, sociale et juridique limite souvent leur capacité à défendre leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources naturelles et culturelles.</p> <p>Les éleveurs Mbororos moins de deux millions d'âmes (BIT, 2015) présents sur tout le territoire camerounais, mais se trouvent en plus grand nombre dans les régions de l'Ouest, de l'Est, du Nord-Ouest et dans le septentrion.</p> <p>Les chasseurs-cueilleurs encore appelés peuples des forêts ou vulgairement (Pygmées Baka, Bakola, Bagyéli, Bedzang). Les peuples pygmées du Cameroun sont constitués de quatre principaux groupes, notamment les Bagyéli, Bakola, Bedzang et les Baka. La structure sociale se limite à la famille et le véritable pouvoir de décision appartient aux femmes.</p>		<p>affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés</p>	<p>réunions accessibles à tous pour les rassemblements ; mise à disposition de services de transport pour les personnes habitant des endroits isolés ; tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste ;</p> <p>Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones ; mener de réelles consultations et sensibilisations tout au long du cycle de vie du projet pour encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les Peuples Autochtones Défavorisés⁶ (PADs)</p>

⁶. Voir en outre CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL : « *Peuples autochtones/ communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées* », Banque Mondiale, p75.

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		<p>Chaque membre jouit d'une réelle autonomie et assume ses responsabilités en toute indépendance. Toutefois, il existe une forte collaboration entre les différents membres en matière de chasse, de musique et de soins à prodiguer aux enfants ; il n'existe pas une véritable division du travail reposant sur le sexe. En général, c'est la monogamie qui est pratiquée au sein desdits groupes, cependant, la polygamie a le vent en poupe ces derniers temps. Le troc demeure l'une des principales caractéristiques de ces peuples. Eu égard à la précarité de l'agriculture, ces groupes dépendent pratiquement des ressources forestières et ligneuses⁵.</p> <p>Selon les estimations, les Baka qui représentent le groupe le plus important comptent entre 70 000 et 100 000 personnes, dans l'Est et le sud</p>			<p>Developper des politiques appropriées en matière de développement, de réduction de l'insuffisance d'accès aux infrastructures sociales de base tels que des écoles, des centres de santé, des points d'eau, etc. ; il en est également des cas de fortes pressions exercées sur leurs terres et ressources naturelles dont dépend essentiellement leur survie, de leur faible implication dans les processus de prise de décision, de l'absence de concertation, de la non-reconnaissance de leurs droits, du non-respect de leur mode de vie.</p>

⁵ Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA)

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		<p>du pays (départements de la Boumba-et-Ngoko, du Haut-Nyong et de la Kadey). Les Bakola/Bagyéli représentent entre 10 000 et 30 000 âmes (BIT, 2015). On les retrouve dans le sud du pays et plus précisément à Akom II, Bipindi, Kribi, Campo, Ma'an et Lolodorf. Les Bedzang moins nombreux, avec moins d'un millier de personnes se retrouve au nord-ouest du département du Mbam-et-Kim, dans la plaine Tikar et également à Messondo dans la région du Centre.</p> <p>Difficultés/Intérêts, Besoins, linguistique</p> <p>la discrimination, la stigmatisation et la marginalisation, niveau de participation aux processus de prise de décision tant au niveau communautaire que national encore faible ;</p> <p>leurs villages et leurs institutions sociales traditionnelles ne bénéficient d'aucune reconnaissance officielle ;</p> <p>Absence d'accès au marché du travail ;</p> <p>Mortalité infantile élevée ;</p>			

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		<p>Marginalisation que subissent les femmes appartenant aux communautés autochtones ;</p> <p>les conflits persistants entre les peuples autochtones et leurs voisins bantous ;</p> <p>faible accès des enfants autochtones à une éducation véritablement gratuite et adaptée à leur culture,</p> <p>Faible consultation et implication dans la prise des décisions sur les questions qui les concernent ou peuvent les affecter.</p> <p>Ils participent à la mise en œuvre locale des activités, à l'orientation des projets, au suivi de la gouvernance et des engagements des promoteurs de projets.</p>			
	Les communautés locales traditionnelles rurales	<p>Difficulté de mobilisation, recherche du profit, participent à la mise en œuvre locale des activités, à l'orientation des projets, au suivi de la gouvernance et des engagements des promoteurs de projets.</p> <p>Partie des segments les plus marginalisés économiquement et les</p>	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Lettre administrative, presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces	Engager des services de traduction des langues locales minoritaires ; choix de lieux de réunions accessibles à tous pour les rassemblements ; mise à disposition de services de transport pour les

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		<p>plus vulnérables de la population, leur situation économique, sociale et juridique limite souvent leur capacité à défendre leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources naturelles et culturelles.</p> <p>Elles sont généralement situées dans les zones d'habitat naturel ou critique et sont inextricablement liés aux terres sur lesquelles ils vivent et aux ressources naturelles dont ils dépendent.</p>		dans les lieux de marchés	<p>personnes habitant des endroits isolés ; tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste ;</p> <p>Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones ; mener de réelles consultations et sensibilisations tout au long du cycle de vie du projet pour encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les Peuples Autochtones Défavorisés⁷ (PADs)</p>
	Les communautés locales traditionnelles urbaines	Difficulté de mobilisation, recherche du profit, participent à la mise en œuvre locale des activités, à l'orientation des projets, au suivi de la	Langues officielles (Français et Anglais)	Magazines, lettres, brochures, rapports, sites web, journées	Emploi pour les jeunes, espaces de loisir et de recueillement, cimetières pour les enterrements et

⁷. Voir en outre CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL : « *Peuples autochtones/ communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées* », Banque Mondiale, 2017, p75.

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
	historiquement défavorisées	<p>gouvernance et des engagements des promoteurs de projets.</p> <p>On les retrouve généralement dans les quartiers des centres urbains notamment Yaoundé (Ewondo) et Douala (Sawa). du vivant de leurs pères, ils ont perdu leur attachement collectif à des habitats ou territoires ancestraux spécifiques dans leur zone d'habitat à cause de l'installation des institutions étatiques dans leurs villages, beaucoup d'entre eux on subit une expulsion forcée, en raison de l'expropriation de leurs terres et de l'absorption de leurs territoires dans une zone urbaine. Les quartiers Obili et Mvog Ada à Yaoundé et le canton Belle à Douala en sont une parfaite illustration de la situation de ce groupe de parties prenantes défavorisées.</p> <p>A l'Est Cameroun, dans la ville de Bertoua, les Baya, Boblis, Abakoum... constituent l'un des groupes des populations autochtones historiquement défavorisées</p>	Langues locales	portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité	autres pratiques funèbres, accompagnement des personnes âgées, accès à l'eau potable, à l'énergie et l'assainissement. Sécurité foncier et restauration et restructuration des communautés.

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		aujourd'hui leur territoire ont été envahi par les musulmans venus de l'Adamaoua et du Nord les rendant minoritaires dans leur propre territoire.			
	Les femmes cheffes des ménages	Disposent d'une autonomie résidentielle (<i>veuves, divorcés, célibataires</i>), généralement à la tête d'une famille de plus de 02 enfants. Prédominance des âgées. Age moyen rarement inférieur à 40 ans, indicateur de développement pauvre et précaire. Elles travaillent dure pour nourrir sa famille et sont généralement marginalisées et défavorisées. Abus (physiques, sexuels, émotionnels ou psychologiques) et dépendance à l'agriculture pour survivre, difficultés d'insertion sociale	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Magazines, lettres, brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité	Campagne de sensibilisation, de ciblage, formation et suivi de ce groupe de personne pour le développement des AGR, élaboration des programmes de mentorat, réunion, séminaire et atelier sur le développement des activités d'autonomisation des femmes
	Les enfants en situations de vulnérabilités	Enlèvement d'enfants, Abus (physiques, sexuels, émotionnels ou psychologiques), Adoption illégale, Faible accès aux services sociaux de base tels que les services de santé ou d'éducation, Travail des enfants, Mariage précoce, enfants des rues et enfants placés en institution, Vie sous la garde de personnes âgées, Vie avec	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	Développement des programmes de soins et de soutien communautaires, Construction des maisons d'accueil et crèches pour enfants, ciblage et formation aux métiers professionnels, scolarisation, encadrement et

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		<p>le VIH, En conflit avec la loi , Traite, Négligence (physique, médicale, émotionnelle et éducationnelle), Recrutement par des forces armées ou des groupes armés, Séparation de la famille durant des situations d'urgence, Exploitation sexuelle , Violence (interpersonnelle, collective, sexuelle, basée sur le genre. Ce groupe de personne est difficile à cibler et à mobiliser on les retrouve dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et généralement dans les grandes villes comme Douala et Yaoundé.</p>			<p>accompagnement psychosociale, intensification des plaidoiries auprès des structures d'accueil et des institutions en charge de ces types de cas sociaux</p>
	<p>Les enfants ayant quitté le système scolaire (garçons et filles)</p>	<p>Chômage, pauvreté, oisiveté, marginalisation du fait de leur sous-scolarisation, mariages et grossesses précoces, revenus et condition de vie précaires, fécondité et croissance démographique, apprentissages insuffisants à l'école et une perte d'intérêt pour les études</p>	<p>Langues officielles (Français et Anglais)</p>	<p>Magazines, lettres, brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité</p>	<p>Développement des programmes d'éducation plus professionnalisant, Promouvoir l'augmentation des revenus par développement des AGR, capitalisé les outils de communication efficace pour la promotion de l'enseignement maternel et primaire</p>

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
	Les personnes handicapées	Difficile à mobiliser, mobilité réduite; subissent une pression sociale, faible moyen financier, absence de moyen de transport, éloignements des sites, faible prise en compte dans la prise de décision, manque de confiance au système éducatif	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Magazines, lettres, brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité	Développer les projets, programmes adaptés aux attentes des personnes vivant avec un handicap. Séminaires de formation et de renforcement des capacités et Atelier de sensibilisation des acteurs du projet pour une meilleure prise en compte des préoccupations des handicapées
	Les personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA	Marginalisées, stigmatisées par leur statut sérologique, difficile à mobiliser et à cibler, manque de confiance au système en place, moyen financier limité	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Magazines, lettres, brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité	Renforcement des programmes d'assistance psychosociale, information et éducations pour le changement (IEC) de comportements, sensibilisation des personnes infectées, Séminaires, réunions et Atelier
	Les personnes âgées et démunis vivant seules	Négligence (physique, médicale, émotionnelle et éducationnelle), déplacement difficile, dépendantes des personnes actives pour survivre, impossibilité de travailler, accessibilité à l'information limitée, habitat précaire,	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Magazines, lettres, brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio	Construction des hangars communautaire pour le regroupement des personnes du troisième âge, renforcement des programmes et politiques

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		n'ayant plus de force de travailler elles deviennent des personnes à charge.		communiqués de presse, conférences de presse, publicité	d'encadrement et d'accompagnement des personnes âgées, Assistance dans l'encadrement des personnes âgées (nutrition, soins et épanouissement...)
	Jeunes désœuvrés	De plus en plus nombreux, ils sont butés au manque de financement pour lancer véritablement une petite activité	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Magazines, lettres, brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité, grilles de collecte des données, Atelier de partages des résultats et d'expériences.	concevoir des programmes de Mindset ; Financer les jeunes et les accompagner à se regrouper ; Encourager la production des produits pour la consommation locale ; former en grand nombre des jeunes et des femmes leaders dans leurs villages et quartiers ; élaborer les textes et règlements favorables à l'insertion des jeunes. Sensibiliser d'avantage les jeunes, Evaluation régulière pour s'assurer de l'
	Les veufs et veuves	Ayant perdu leur conjoint, la famille devient monoparentale et donc déséquilibrée pour s'occuper seul des orphelins	Langues officielles (Français et Anglais)	Magazines, communiqué dans les lieux de culte,	Assistance psycho-sociale, accompagnement, développement des politiques projets/programmes de

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
			Langues locales	brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité	financement des familles monoparentales. Former les veuves et veufs encore vigoureux dans la mise en place des microprojets générateurs de revenus ; Elaborer des textes et statuts susceptibles d'encadrer l'exécution de tels programmes.
	Orphelins	Ayant perdu leurs parents, ils éprouvent des difficultés à se nourrir, se vêtir, se scolariser et à se soigner	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Magazines, communiqué dans les lieux de culte, brochures, rapports, sites web, journées portes ouvertes, affichages, radio communiqués de presse, conférences de presse, publicité	Développer des programmes de financement et d'accompagnement des orphelins, Assistance dans la prise en charge de la scolarité, des soins, de la nutrition des orphelins.
Parties prenantes intéressées :					
Administrations Centrale	MINEPAT	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la Nation, de la	Langues officielles	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse	Elaboration du projet, planification, des activités, suivi, recherche des

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		planification ainsi que de l'aménagement du Territoire. Maître d'ouvrage du PFS	(Français, anglais)	écrite, Radio, télévision,	partenaires techniques et financiers, séminaires et ateliers d'information et renforcement de capacités, courrier avance
	MINAS	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables, dispose des bases de données sur la situation des personnes vulnérable, mène des activités en faveur des personnes vulnérables	Langues officielles (Français, anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision, communiqué presse	Ateliers et séminaires de formation et d'information ; renforcement des capacités et campagne de sensibilisation
	MINFI	Responsable de l'élaboration du budget de l'Etat et de la mise en œuvre des mesures du gouvernement relatives à la gestion des finances et de la masse monétaire du pays	Langues officielles (Français, anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision, communiqué presse	
	MINPROFF	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille.	Langues officielles (Français, anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	séminaires de formation, ateliers de renforcement des capacités des jeunes sur l'entrepreneuriat et formation aux métiers

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
	MINSANTE	L'Etat agit comme acteur de base dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie du secteur rural. Il assure la coordination globale, facilite les interventions sectorielles, la consultation et la prise en compte des positions des autres parties prenantes, l'encadrement administratif des autres acteurs et le financement des activités.	Langues officielles (Français, anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	Campagne de prévention et de sensibilisation sur les IST/SIDA, COVID19, réhabilitation et construction des cases de santé, contrôle qualité, santé et sécurité au travail
	MINDEF	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures du gouvernement en matière de maintien de la sécurité des personnes et des biens et de la préservation de l'intégrité du territoire	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	Contrôles de routine et inopinés, séminaires, ateliers de renforcement des capacités et de développement des stratégies de maintien de l'ordre
	MINEDUB	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation de base. Il est chargé de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement maternel et primaire ; De la conception et de la détermination des programmes d'enseignement et du contrôle de leur mise en œuvre ; De la formation	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	Renouvellement de la carte scolaire, réhabilitation et construction des nouvelles écoles et salles de classe dans les villages reculés et difficiles d'accès, Atelier national, régional d'orientation scolaire et pédagogique

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		morale, civique et intellectuelle des enfants en âge scolaire; etc.			
	MINTSS	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelle, du statut des travailleurs et de la prévoyance et de sécurité sociales; du contrôle de l'application du Code du Travail et de la liaison entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales;	Langues officielles (Français, anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision.	Point de presse, Ateliers et séminaires de formation, concertation avec les organisations syndicales et patronales, accélération de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS),
	MINEE	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de de gestion intégrée et équitable des ressources en eau et d'approvisionnement en énergie	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision.	réunions en face-à-face dans le cadre d'assemblées publiques ou d'ateliers, groupes de réflexion, consultations écrites, consultations en ligne
	MINT	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de transport et de sécurité routière	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	Installation des barrières de pluie, intensification de la sécurité routière
	MINEPDED	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du	Langues officielles	Lettre administrative, Internet, Fax,	séminaire de planification qui trace les grandes lignes d'une

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.	(Français et Anglais)	téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	orientation générale en matière de gestion de l'environnement et, en particulier, développé un programme de travail et une approche méthodologique qui préconisent un processus participatif pour l'élaboration du PNGE
	MINDEVELD	Responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de développement local et de décentralisation	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	Séminaires et Ateliers de développement socio-économique des Collectivités Territoriales Décentralisées ; et Promotion de la bonne gouvernance
	MINCOM	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de communication. Peut faciliter la transmission des informations entre toutes les parties prenantes.	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision	Utilisation de tous les canaux de communication pour atteindre le maximum de bénéficiaires ; organisation des points de presse autour du projet
	MINTP	Ingénieur de l'Etat chargé d'étude, conduite, suivi et réalisation des projets de construction des infrastructures	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse	Site internet, Atelier national d'information et de sensibilisation sur les activités du projet ;

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		(routières, ferroviaires, etc) ainsi que des ouvrages d'art.		écrite, Radio, télévision.	Identification des emprises du projet
	MINFOF	Responsable de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ; de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ; de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ;	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	Inventaires des essences de bois, contrôle des opérations de coupes et d'enlèvement d'urgence pour l'ouverture des routes et des pistes piétonnes
Administrations déconcentrées et décentralisées	Délégations régionales et départementales	Mobilité des personnes Les Délégations Régionales sont chargées de : (i) l'animation, la coordination, le contrôle et l'évaluation à l'échelle de la Région des activités de l'ensemble des services du Ministère, (ii) la gestion de l'ensemble des crédits délégués aux services régionaux, (iii) la gestion de l'ensemble du personnel de la délégation, (iv) la promotion des activités relevant de leur sous-secteur dans la région, et (v) de l'animation et de l'évaluation des services d'appui technique.	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio, télévision,	Coordination des activités entre les différentes institutions impliquées dans le processus de mise en œuvre,

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
	Collectivités territoriales décentralisées	Mobilité des personnes, déficit informationnel, Les missions des communes et régions sont précisées par la Loi N°2019/024 du 12 décembre 2019 et portent sur le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Les communes exercent certaines compétences qui leur ont été transférées par les ministères. Et les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest bénéficient d'un statut spécial fondé sur leur spécificité linguistique et leur héritage historique	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Lettre administrative, Internet, Fax, téléphone, Presse écrite, Radio communautaire, télévision, réunions de coordination mensuelles, réunions hebdomadaires, Compte rendu, sondage et enquête de satisfaction, Tableaux de bord sur le suivi de la mise en œuvre Utilisation des mégaphones par les agents communautaires en parcourant tous les quartiers et ruelles de la commune, affiches et caravanes dans chaque carrefour, distribution des tracts et utilisation des réseaux sociaux (Whatsap, facebook...)	Sensibilisation des riverains, ciblage et consultation approfondies, contrôle et suivi des activités de mise en œuvre du projet ; Chronogramme des activités ; ; Plan de travail annuel Evaluation périodique, renforcement des capacités. Suivi des indicateurs de performances

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
	Chefs traditionnels	Ils sont responsables de la gestion des conflits, des plaintes et de la mobilisation des communautés pour les activités. Ils défendent les intérêts de la communauté dans les projets	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Lettre administrative, presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	Protection du patrimoine culturel matériel et immatériel,
Partenaires techniques et financiers	Banque mondiale Agence Française de Développement	Très sensible/rigide aux procédures Ils font l'accompagnement technique, contribuent au développement, la mise en œuvre et l'évaluation des activités. Ils apportent un appui au lobbying international à la mobilisation et disposition des financements pour les activités du secteur rural.	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, presse écrite, email, téléphone ; journal de projet	Mise en œuvre du nouveau cadre de gestion environnemental et social (CGES) dans le PFS, élaboration d'un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) sensible aux spécificités locales et aux aspirations propre aux communautés, Session de formation, atelier et séminaires de formation et de renforcement des capacités des acteurs de

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
					pilotage du PFS et du Gouvernement
	Les opérateurs de téléphonie mobile (Camtel, Orange, MTN etc.)	Facilitent le programme d'enrôlement des bénéficiaires et de transferts monétaires d'urgence à travers le mobile Money, fournissent la couverture du réseau téléphonique et l'internet à haut débit	Langues officielles (Français et Anglais)	presse écrite, spot publicitaire, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, site web, affiches, radio	Maximum d'abonnés, caravane mobile, commerciaux ambulants, appels téléphoniques, services clients
	Banques et micro-finances	Facilitent le programme d'enrôlement des bénéficiaires et de transferts monétaires d'urgence à travers le mobile Money (YUP)	Langues officielles (Français et Anglais)	presse écrite, spot publicitaire, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, site web, affiches, radio	Maximum d'abonnés, caravane mobile, commerciaux ambulants, appels téléphoniques, services clients
Organisations de la société civile et autres	ONG, associations et comités de Développement	Elle accompagne les parties prenantes particulièrement les communautés locales, peuples autochtones et populations vulnérables dans les activités, elle facilite les interventions au niveau local. Intérêt orienté par la recherche du bien être sociale des membres de la communauté, Déficit d'information	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	Plaidoyers, observations indépendantes externe, notes de position, réunions d'anticipation des procédures et d'information des riverains

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
	Leaders d'opinion (élus locaux, religieux,	Intérêt orienté par la recherche du bien être sociale et politique, Déficit d'information Ils assurent l'adoption des cadres légaux adéquats, la vérification de la contribution à l'économie et au développement local ; Ils apportent un appui à la mobilisation et l'engagement des populations, l'accompagnement, la sensibilisation et le développement d'une opinion publique favorable aux activités du secteur rural.	Langues officielles (Français et Anglais) Langues locales	Lettre administrative, presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	
	Secteur privé	partenaire puissant au service de développement, création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, voie de sortie pour la pauvreté	Langues officielles (Français et Anglais)	presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	Multiplication des partenariats et des opportunités de financement, soutien et accompagnement aux jeunes entrepreneurs, création des conditions favorables à une plus grande implication du secteur privé dans la mise en œuvre des activités du projet

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
	Organisations professionnelles et patronales	Difficulté de mobilisation ;Elles participent à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de production, transformation, commercialisation. regroupe tous les acteurs et investisseurs au service de l'économie ; Elles assurent la représentation de la profession patronale et l'entrepreneuriat dans les interprofessions, les cadres de concertation, auprès des différents acteurs et contribuent au renforcement des capacités des membres à différents niveaux, à la prise en charge des fonctions économiques avec organisation de services communs aux membres (approvisionnement, recherche de marchés, appui à la commercialisation, facilitation de l'accès au financement et toutes actions destinées à l'amélioration de l'économie). Elles ont une fonction économique, juridique, fiscale et sociale via la réalisation d'études, l'analyse des performances économiques des adhérents,	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettre administrative, presse écrite, Internet, téléphone ; Télévision, réseaux sociaux, affiches, radio communautaire, leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés	

Catégories	Parties prenantes	Principales caractéristiques, contraintes, localisation	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
		l'attractivité de l'environnement juridique et fiscal de l'économie, l'amélioration du climat des affaires et la contribution au développement de la législation sociale ⁸ .			
	Médias	diffusion d'informations sur les activités, et sensibilisation des populations.	Langues officielles (Français et Anglais)	Lettres d'invitations, Appel à couverture médiatique du projet	Liberté de la presse, plus d'implication des medias dans le processus du projet

⁸ [Rôle et missions \(legicam.cm\)](http://legicam.cm)

7. Stratégie pour la diffusion des informations

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les médias de masse notamment la radio et la télévision nationale, les radios locales ainsi que les journaux de la place. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios communautaires, les leaders communautaires, religieux et politiques seront également utilisés, surtout en faveur des groupes vulnérables. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, gadgets, documents et rapports de synthèse non techniques en français, anglais et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites ou ayant un accès aux TIC, un site Internet sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, twitter etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant la tenue de la réunion, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Le PMPP restera dans le domaine public pendant toute la période de développement du projet, pour assurer l'identification en temps opportun de toute nouvelle partie prenante et partie intéressée et leur participation au processus de collaboration avec le projet, y compris toute rétroaction reçue de leur part qui soutient la mise en œuvre réussie du projet. Les méthodes d'engagement devront également être révisées périodiquement et au besoin afin de maintenir leur efficacité et leur pertinence par rapport à l'environnement en évolution du projet.

Cette stratégie sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du Projet. Elle sera consacrée pour décrire les informations qui seront communiquées, définir les formats et les modes de communication.

Tableau 3 : synthèse de diffusion des informations

Phase du Projet/composantes et sous composantes	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la formulation des instruments de sauvegarde ; - Facilitation des consultations ; - Parties prenantes et résultats attendus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel ; - Téléphone ; - Réunion de préparation et communication sur le projet; - Diffusion des documents du projet dans les réseaux sociaux; - Vidéo-conférence ; - Réunions avec les groupes ciblés 	durant la préparation et le démarrage du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Administrations sectorielles centrales, concernées - Partenaires Techniques et Financiers ; - Services déconcentrés et décentralisés ; - ONG et société civile ; - Leaders communautaires et religieux ; - Représentants des femmes des jeunes, les populations autochtones, des handicapés et personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> - MINEPAT ; - UCP
Mise en œuvre du projet					
Composante 1 : Filets sociaux adaptatifs et productifs.					
1.1. Transferts monétaires réguliers et d'urgence.	Activités du projet et programmation; types d'acteurs ciblés et critères de sélection ; obligations et engagements de collaboration dans la mise en œuvre et le suivi; sondages et enquêtes ;	Annonces dans les radios rurales, communautaires et locales Ateliers/réunions ; Publication à travers les médias et sur le site internet du gouvernement et à travers les leaders communautaires et religieux ; Les municipalités	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Les personnes touchées et déplacées par les conflits, les communautés d'accueils, les personnes en situation de sous emplois en milieu urbain et rural, les ménages pauvres, Populations autochtones, personnes handicapées et âgées,	UCP ; Administrations sectorielles concernées par les domaines d'interventions ; ONG et organisations locales

<p>1.2. Programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), avec l'accent sur l'offre d'opportunités de revenus aux jeunes des ménages pauvres.</p>	<p>Activités du projet et programmation; types d'acteurs ciblés et critères de sélection des projets communautaires ; localités et partenaires de mise en œuvre ; obligations et engagements de collaboration dans la mise en œuvre et le suivi; sondages et enquêtes ;</p>	<p>Annonces dans les radios rurales, communautaires et locales Ateliers/réunions ; Visite des sites Publication à travers les médias et sur le site internet du gouvernement</p>		<p>Jeunes entrepreneurs, femmes, populations autochtones et communautés locales,</p>	<p>UCP ; Administrations sectorielles concernées par les domaines d'interventions ; ONG et organisations locales</p>
<p>1.3. Systèmes de prestation numériques résistants aux chocs.</p>	<p>Activités et programmation; Systèmes de paiements numériques ; Critères et conditions de ciblage des bénéficiaires, Registre social et intervention d'assistance sociale</p>	<p>Publication à travers les médias et sur le site internet du gouvernement et de la Banque Mondiale Sensibilisation, consultations, enquêtes de satisfaction, entretien interpersonnel, enquêtes, sondages,</p>		<p>Toutes les parties prenantes affectées ; les administrations déconcentrées et décentralisées ; Partenaires techniques et financiers ; Organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations professionnelles et patronales ; les groupes vulnérables ; les opérateurs de téléphonie mobile</p>	<p>UCP ; Administrations sectorielles concernées par les domaines d'interventions ; ONG et organisations locales</p>
<p>Composante 2 : Inclusion économique et entrepreneuriat des jeunes</p>					
<p>2.1. Inclusion économique des jeunes vulnérables à travers la promotion de l'inclusion socio-</p>	<p>Activités et programmation; Critères et conditions de ciblage des bénéficiaires, Mesures et types de</p>	<p>Publication à travers les médias et sur le site internet du gouvernement Sensibilisation,</p>		<p>Jeunes entrepreneurs, Les parties prenantes affectées et les groupes vulnérables dont les femmes et les handicapés; les</p>	<p>UCP ; Administrations sectoriels concernées par les domaines d'interventions ;</p>

économique des jeunes vulnérables (âgés de 18 à 35 ans), y compris les personnes déplacées, en soutenant les activités d'auto-emploi. Il ciblera les jeunes travailleurs du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance » dans les zones urbaines et périurbaines.	soutiens à apporter ; Résultats attendus ; obligations et engagements de collaboration dans la mise en œuvre et le suivi;	consultations, enquêtes de satisfaction, entretien interpersonnel, enquêtes, sondages, groupes ciblés.		organisations professionnelles et patronales les opérateurs de téléphonie mobile	ONG et secteur privé
2.2. Concours de plans d'affaires.	activités et programmation; Critères et conditions de ciblage des bénéficiaires, Mesures et types de soutiens à apporter ; Résultats attendus ; obligations et engagements de collaboration dans la mise en œuvre et le suivi;	Publication à travers les médias et sur le site internet du gouvernement Sensibilisation, consultations, enquêtes de satisfaction, entretien interpersonnel, enquêtes, sondages, groupes ciblés		Jeunes entrepreneurs, ; les organisations professionnelles et patronales	UCP ; Administrations sectoriels concernées par les domaines d'interventions ; ONG et secteur privé
Composante 3 : Soutien à la gestion et à la coordination du projet.	programmation des activités, Objectifs des activités du projet, La mise en œuvre des dites activités, Les intérêts et la façon de mobiliser les parties prenantes à la réalisation	Sensibilisation, consultations, implications des parties prenantes		MINEPAT, UCP Autres administrations concernées, partenaires au développement, consultants, ONG	MINEPAT, UCP Autres administrations concernées, partenaires au développement, consultants, ONG

	des activités, Le suivi et la capitalisation				
Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence					
Suivi évaluation	Rapports de mise en œuvre, rapports des comités de pilotage et technique, Rapports des ONG et partenaires de mise en œuvre	Publication à travers les médias et sur le site internet du gouvernement consultations, enquêtes de satisfaction, entretien interpersonnel, enquêtes, sondages,		MINEPAT, UCP Autres administrations concernées, partenaires au développement, consultants, ONG	MINEPAT, UCP Autres administrations concernées, partenaires au développement, consultants, ONG, populations autochtones, communautés locales
Capitalisation	Résultats et impacts du projet ;	Publication à travers les médias et sur le site internet du gouvernement		Communautés nationale et internationale	MINEPAT, UCP Autres administrations concernées, partenaires au développement, consultants, ONG, populations autochtones, communautés locales

7.1. Plan de consultation des parties prenantes

La consultation des parties prenantes représente une source d'informations importantes qui, d'une part, permet d'améliorer et de renforcer la conception du projet, et d'autre part est essentielle à l'identification des besoins relatifs au projet. Les consultations constituent le fondement de la collaboration à venir en particulier lorsque les parties prenantes ont la possibilité de faire part de leurs inquiétudes et de poser des questions, ainsi que la marge de manœuvre nécessaire pour contribuer directement ou indirectement à la conception et mise en œuvre du projet. Il est question de :

- Informer les parties prenantes sur les activités du projet ;
- Consulter les parties prenantes sur les actions à mener ;
- Faire participer les parties prenantes à la mise en œuvre du projet ;
- Recueillir le feedback des parties prenantes.

Le tableau (4) présente les objectifs et le calendrier des activités de consultation des parties prenantes.

Tableau 4 : calendrier des activités de consultation des parties prenantes

objectifs	Périodicité	Activités
Informer les parties prenantes sur les activités du projet	Démarrage du projet	Atelier national de présentation des activités aux parties prenantes. Tous les groupes d'acteurs concernés (administrations, partenaires, société civile et autres) au niveau national devront être représentés, y compris les organisations et associations spécifiques des jeunes, femmes, populations autochtones, handicapés etc.
	Dès les 02 premiers mois après le démarrage du projet	Ateliers régionaux de présentation des activités du projet. Tous les groupes d'acteurs concernés (administrations, partenaires, société civile et autres) au niveau régional devront être représentés, y compris les organisations et associations spécifiques des jeunes, femmes, populations autochtones, handicapés etc.
	Mensuel	Diffusion des informations concernant le projet dans les émissions spécialisées des médias (radio et télévision), dont les radios communautaires,
	Trimestriel	production d'un journal du projet,
	Annuel	Communications spéciales lors des journées internationales spécifiques (journée de la femme, des PA, etc.) et événements spéciaux (foires, expositions etc.),
	Trimestriel	Collaboration avec les leaders communautaires, religieux et les Chefs traditionnels pour la communication particulièrement pour les groupes vulnérables (Populations autochtones, populations locales, handicapés, réfugiés etc) ; Collaboration avec les communicateurs et traducteurs en langue locale.
Consulter les parties prenantes	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin régulièrement ou périodiquement au début du projet mais aussi tout au long de la mise en œuvre	Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis ; Méthodes participatives ; Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	Enquêtes, entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ; sondages et questionnaires ; consultations en ligne, consultations téléphoniques
Faire participer les parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi du projet	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	Réunions, consultations, Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées, journées portes-ouvertes
	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	collaboration et partenariats avec les organisations locales et la société civile locale, collaboration et partenariats avec des points focaux thématiques désignés ou élus,
	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	Renforcements de capacités sur des thématiques (communication sur les activités, identification des groupes d'acteurs, structuration des acteurs, gestion communautaires des infrastructures, genre, etc.) et aspects spécifiques (procédures du projet, suivi des activités)
Recueillir le feedback des parties prenantes	Une fois par an pendant la mise en œuvre du projet et de façon fréquente	Evaluations indépendante, Enquêtes de satisfaction plateforme de redevabilité (en ligne), sondage
	Tous les trimestres, Mais aussi, il sera fait en fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	Consultations/supervision/plateforme de redevabilité (en ligne)
Capitaliser les résultats du projet	Au moins une fois par an	Rédaction des succès stories, production des documentaires télé et radio avec des témoignages, production des bases de données sur les parties prenantes, organisation des rencontres d'échanges au niveau local, national et international.

7.1. Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables

Dans le cadre de la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables, le projet devra :

- prendre en compte les critères d'identification des groupes vulnérables proposés dans le tableau(2) pour une identification et ciblage appropriés de ce groupe d'acteurs ;
- Mettre en place une base de données des groupes vulnérables et des réseaux de communication spécifique par groupes vulnérables (femmes, handicapés, Populations autochtones, populations locales etc.) pour faciliter la communication entre les groupes et avec le projet ;
- Identifier les autres initiatives en cours avec les groupes vulnérables et mettre en place des cadres de collaboration pour une communication efficace ;
- Identifier et mettre en place des cadres de collaboration avec les leaders communautaires, religieux et autres influenceurs locaux/communautaires pour faciliter les échanger, servir d'intermédiaires et même de traducteurs locaux en cas de nécessité ;
- Utiliser les langues locales pour faciliter le dialogue et la sensibilisation ;
- Prendre en compte les barrières culturelles locales et les représentations sociales en s'adaptant aux us et coutumes locales lors des consultations ;
- Planifier conjointement les activités en tenant compte de leurs disponibilités et occupations ;
- Renforcer les capacités des groupes sur certains aspects spécifiques pouvant faciliter la compréhension, l'implication dans la mise en œuvre et le suivi du projet par les groupes vulnérables ;

- Travailler de concert avec les ONG locales et autres partenaires pour les questions relatives aux populations vulnérables. ;
- Organiser des réunions ciblées pour les différentes catégories de groupes vulnérables.

7.3. Calendriers

Les périodes d'interventions prendront en compte les cérémonies culturelles locales, les calendriers agricoles, pastoraux et scolaires ainsi que les propositions de dates des bénéficiaires. Toutefois, le calendrier final devra être disponible au moins 03 mois avant le début de l'activité. Il comprendra les éléments de processus suivants :

Tableau 5 : informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet

Séquence du processus	Délai
Publication du PMPP	Dès validation par la Banque mondiale
Examen de l'investissement	2 semaines
Etudes socio-économiques et élaboration du cadre de gestion des plaintes (CGP)	2 mois
Approbation	2 semaines
Enquêtes	2 mois
Mise en œuvre des opérations de mobilisation des parties prenantes avant le démarrage des THIMO	2 mois
Suivi général : 12 mois	6 mois
Evaluation	Un an après le début du processus

7.4. Examen des commentaires

Au sein de l'unité de coordination du projet, une cellule de prise en compte des feedbacks résultant des consultations et des entretiens avec les parties prenantes sera mise en place. Elle aura pour mission de recueillir les feedbacks, les exploiter et finaliser un rapport succinct des informations fournies et revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et résumer la façon dont ces commentaires ont été pris en compte. Cette cellule de prise en compte sera également compétente dans la gestion de plaintes issues des activités du projet, il s'agit du Comité de Gestion des Plaintes (CGP). La gestion des plaintes sera encadrée par le MGP.

7.5. Phases ultérieures du projet

Au cours de la mise en œuvre du projet, l'UCP élaborera un outil de diffusion d'informations pour tenir au courant de l'évolution du projet, performance environnementale et sociale, ainsi que sur la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes et du mécanisme de gestion des

plaintes (newsletter, journal, plateforme de redevabilité, site web...). Toutefois, les activités du projet feront l'objet de rapport trimestriel (RSF), semestriel et annuel (rapport sectoriel et de suivi évaluation).

8. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

8.1. Ressources

▪ Ressources humaines

L'UGP mettra en place l'équipe sur la base du montage institutionnel prévu dans le PAD. Une expertise externe (consultants, ONG...) sera sollicitée en tant que de besoin. Par ailleurs, le personnel de l'UCP sera chargé des consultations.

▪ Ressources matérielles

Elles seront utilisées pour la mobilisation des parties prenantes. Toutefois, les coûts relatifs à la dites mobilisation seront évalués et budgétisés dans le cadre de la préparation du plan de travail et du budget annuel du projet. La mobilisation des ressources matérielles du projet s'effectuera conformément aux procédures de passation de marchés en vigueur au projet. Parmi ces ressources, on peut citer :

- Documentation
- Moyen de locomotion
- Didactique

La documentation relative à la mobilisation des parties prenantes fera l'objet d'un archivage auprès des responsables compétents identifiés de l'UGP.

8.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les responsables chargés des questions "qualité-hygiène-sécurité-environnement" (QHSE) et sociales ont la responsabilité de la mise en œuvre et le reporting du PMPP. Toutefois, ils seront assistés en tant que de besoin par d'autres responsables compétents de l'UGP. Le manuel de procédure précise les fonctions des membres de l'UCP et de responsables du PMPP y compris :

9. Mécanisme de gestion des plaintes

Le projet établi ce mécanisme de gestion des plaintes pour prendre acte en temps utile des plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liés au projet. Ce MGP proposera aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce.

La plainte peut résulter d'une situation de conflits, de discrimination, marginalisation, de laissé pour compte, de non satisfaction etc... Elle survient du fait d'une divergence des buts, des valeurs contradictoires, des intérêts divergents ou opposés etc... Dans le cadre du projet PFS-AIE, les plaintes à considérer doivent se rapporter aux engagements pris par le projet, ses activités ou des questions qui relèvent de son champ opérationnel.

La gestion des plaintes repose sur des principes suivants notamment :

- La disponibilité d'un guichet des plaintes ; La visibilité, permettant aux plaignants de savoir comment rédiger une plainte et où la déposer;
- L'accessibilité, à travers un processus accessible pour tous les plaignants ;
- Le retour de l'information, permettant qu'un dépôt de plainte soit suivi de l'information du plaignant de la réception, du traitement inévitable ou du rejet de la plainte. La rétro-information est une exigence fondamentale ;
- La transparence et l'équité, les parties prenantes doivent être traitées de manière équitable et objective. La démarche sera fondée sur la transparence ;
- La confidentialité. Les plaintes seront traitées dans la stricte confidentialité et le type de recours n'être communiqués qu'au parties prenantes ;
- L'amélioration continue avec un processus de traitement en amélioration permanente, sur la base de son appréciation par les plaignants ;
- Le choix de l'approche de gestion permettant de traiter les plaintes et orienter vers l'approche de gestion la plus adaptée et la plus conciliatrice possible ;
- La procédure de collecte et gestion des plaintes sera la suivante : (i) l'enregistrement et la qualification de la plainte; (ii) l'enquête : les plaintes pourront faire l'objet d'une enquête pour mieux circonscrire le problème qui est derrière la plainte ; (iii) le traitement de la plainte ; (iv) la solution à la plainte : proposer emmener le client à choisir une approche de résolution ou alors à chercher un règlement à l'amiable
- . Le recours à la justice est conseillé comme dernier ressort dès lors que le processus extrajudiciaire a échoué, mais ceci reste une option pour tout plaignant qui souhaite diriger sa plainte directement à la justice. Le projet peut offrir des services de médiation lorsque les usagers ne sont pas satisfaits de la solution proposée.

Ces principes généraux et les procédures de ce MGP sont applicables aux MGPs du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et du Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA). Il faut cependant noter qu'ils ont leurs éléments différenciateurs.

9.1. Méthode de prévention de plaintes

Des dispositions préalables doivent être prises par le projet pour réduire au maximum le nombre de situations conflictuelles conduisant aux plaintes. Il s'agit de la prévention qui ne cherche pas idéalement à agir sur les parties prenantes potentielles, mais sur les situations diagnostiquées comme pré-conflictuelles, afin de réduire les possibilités d'émergence des plaintes. Il s'agit de l'application des quelques principes ci-après :

- L'information des parties prenantes sur le projet à tous les niveaux ;
- L'information sur le cadre juridique et réglementaire de mise en œuvre du projet ;
- L'information sur les objectifs et les résultats attendus du projet/intervention ;
- L'information des parties prenantes sur les impacts potentiels ;
- Le développement d'arrangements institutionnels clairs, justes et équitables autour du projet/intervention ;

- L'identification et analyse des situations pré-confliktuelles et des acteurs pouvant être impliqués ;
- Le recours à la loi, au règlement et aux arrangements de départ pour sensibiliser les parties prenantes à la nécessité d'une action collective pour prévenir le différend et supprimer ses causes.

9.2. Cadre organisationnel pour le MGP

Au regard de la diversité socioculturelle dans les régions du Cameroun, le cadre organisationnel pour le MGP à mettre en place prendra en compte les éléments de base du contexte de la plainte ci-dessous :

- caractéristiques socioculturelles de la zone du projet ;
- Action/composante d'intervention du projet ;
- nature de la plainte ;
- parties prenantes concernées ;
- direction/orientation de la plainte.

La gestion des plaintes sera intégrée dans les activités du Projet. Elle fera partie des attributions des tâches et de la responsabilité dans l'équipe du projet. Un Comité de Gestion des Plaintes (CGP) sera mis en place au sein de l'UGP, il sera chargé du traitement des plaintes sensibles et complexes liées aux fautes professionnelles, aux transferts monétaires, aux pointages des travailleurs THIMO etc.. Le Spécialiste en Sauvegardes Sociale sera chargé de les diligenter auprès du CGP.

Dans chaque commune de mise en œuvre du Projet, la gestion du mécanisme s'appuiera sur un Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) mis en place par la Commune. Les plaintes liées aux transferts monétaires seront collectées par les OSC, l'opérateur terrain et les membres du CLGP. Les CLGP auront pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la mise en œuvre du projet. A l'issue du traitement, les approches de résolution devront être choisies par le CLGP. Le suivi de l'application des résolutions et le feedback seront assurés principalement par l'Opérateur de terrain.

Les tâches spécifiques et la durée de la mission des CLGP seront définies dans l'arrêté municipal de la mise en place de chacun des comités. Les plaintes liées aux violences basées sur le genre, aux Abus et Exploitations Sexuelles (AES) et à la Violence Contre les Enfants (VCE) devront être traitées dans le respect des principes. Les acteurs impliqués dans la gestion des plaintes devront être formés sur la gestion des cas liés à la VBG/AES/VCE.

La composition du Comité se calquera sur le modèle suivant :

- Un (01) représentant de la municipalité concernée ;
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ;
- Un (01) représentant du Conseil de la jeunesse locale ;
- Un (01) représentant des femmes de la localité concernée ;
- Un (01) représentant des communautés locales et PA concernées ;

- Un observateur indépendant.

Les noms des membres du Comité et leurs contacts sont communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tous à la Mairie et auprès des chefferies traditionnelles de chaque zone.

9.3. Processus de réception, de traitement et de résolution d'une plainte

9.3.1. Réception et enregistrement des plaintes

▪ Validité d'une plainte

Toute plainte doit se rapporter aux engagements pris par le Projet de Filets Sociaux Adaptifs et d'Inclusion Economique, ses activités ou des questions qui relèvent de son champ opérationnel.

Toutes les plaintes reçues seront enregistrées dans un registre dédié, ouvert auprès du CLGP par l'opérateur de terrain ou OSC liées aux transferts monétaires. Sur demande du plaignant, l'opérateur de terrain peut l'aider à remplir la fiche d'enregistrement des plaintes et consigner la déclaration du plaignant dans le registre sur une page dédiée à chaque plaignant. La page de la plainte d'un requérant ne doit pas être visible à d'autres.

▪ Nature des plaintes et étapes de gestion

Les plaintes pourront être catégorisées en deux groupes dont les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles.

- Les plaintes non sensibles concernent le processus de mise en œuvre. Il peut concerner les choix, méthodes, résultats obtenus ;
- Les plaintes sensibles portent sur des fautes professionnelles telles que la corruption, les Abus et Exploitation Sexuels (AES), les Violences Basées sur le Genre (VBG), la discrimination...

On garantira aux parties prenantes que les plaintes sensibles seront traitées de façon confidentielle, de manière à éviter éventuellement toutes représailles ou toute atteinte à la dignité des individus. Les plaintes seront catégorisées à leur dépôt pour permettre de référer celles qui sont sensibles à une entité compétente capable de les gérer. Tout sera fait avec la plus grande discrétion possible afin de ne pas exposer le plaignant et le mis en cause. Des mécanismes devront mis en place pour assurer un système d'orientation, de référencement et de prise en charge des victimes de VBG et AES. Les principales étapes de gestion des plaintes sont : a. Le dépôt des plaintes ; b. L'accusé de réception et le tri ; c. Les investigations ;

d. La décision sur l'approche de gestion ;

e. L'information du plaignant ;

f. Le feed-back du plaignant ; g. La gestion de la plainte ;

h. La clôture de la procédure.

g. La clôture de la procédure.

- **Usage du MGP**

Toute personne ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésée dans le cadre de la mise en œuvre des activités de Projet de Filets Sociaux Adaptifs et d'Inclusion Economique peut transmettre sa plainte dans le cadre de ce mécanisme.

- **Canaux de transmission**

Par respect du principe d'accessibilité et de mise en contexte, le mode de dépôt des plaintes sera diversifié. Ainsi, les plaintes seront reçues sous plusieurs formes et par divers canaux :

- Auto saisine du Comité Local de Gestion des Plaintes sur la base des rapports de supervision, des articles de presse etc.
- A partir des faits relevés au cours des réunions, d'une descente sur terrain...
- Les plaintes, anonymes ou non, peuvent être déposées au niveau des chefs traditionnels identifiés, des médiateurs sociaux ou des communes bénéficiaires où le problème s'est posé. Ces relais bien identifiés et publiés recevront une formation appropriée pour le traitement à accorder aux plaintes déposées à leur niveau. La liste des relais sera par ailleurs inscrite dans le site web du projet, affichés à tous les points stratégiques qui seront identifiés dans la zone d'intervention du projet.
- Un appel téléphonique au numéro vert (quand il existe) où les gens peuvent déposer une plainte anonyme ou non. Ainsi qu'une boîte de plaintes sur la page web du Projet de Filets Sociaux Adaptifs et d'Inclusion Economique.
- Des boîtes à plainte dans les communautés où les gens peuvent déposer des plaintes anonymes ou non par écrit.

Autres: les plaignants ont entière liberté d'utiliser le canal qui leur semble le plus approprié et qui leur assure une saisine directe de la Coordination du Projet pour que leur préoccupations soient prises en compte. Il peut même utiliser plusieurs canaux pour la même plainte. Tous les canaux de transmission des plaintes seront suffisamment vulgarisés pour que toutes les parties prenantes soient informées du Mécanisme de Gestion des Plaintes. En cas de plainte sur un des cas de violence basée sur le genre (VBG), le plaignant sera immédiatement référé aux services spécialisés (ONG, autres prestataires de services VBG) en charge de la gestion des cas VBG.

Les plaintes basées sur le genre concernent les plaintes d'exploitation et d'abus sexuels du personnel des prestataires de service sur les jeunes filles/femmes, les plaintes de discriminations diverses orientées vers le genre tant au niveau des prestataires de service que dans les communautés bénéficiaires et même au sein de l'UGP, les plaintes de refus de participation des femmes aux activités d'autonomisation et d'émancipation des jeunes filles mis en œuvre par le Projet, les plaintes d'abandons de foyers au sein des communautés bénéficiaires du projet à cause du personnel des prestataires de service et de l'UGP, les plaintes de violences conjugales dans les foyers à cause du personnel des prestataires de service et de l'UGP, les plaintes de viol ou d'agression sexuelle ; le

harcèlement sexuel en milieu de travail (entre collègues ou vers la communauté bénéficiaire du projet), etc.

Un dispositif particulier assurant la réception confidentielle de ce type de plaintes sera mis en place par le projet.

Accusé de réception :

Le Comité de gestion des plaintes adressera une lettre d'accusé de réception dans un délai maximal d'une semaine après réception. La lettre renseignera les étapes à venir au destinataire. Dans cette lettre on demandera le cas échéant des éclaircissements ou des informations complémentaires pour la meilleure compréhension du problème.

9.3.2. Traitement des plaintes.

Éligibilité de la plainte au mécanisme

A cette étape on s'assure que la plainte est pertinente par rapport aux activités ou aux engagements du projet. On recherchera le lien entre les faits incriminés et les activités et impacts du projet. L'évaluation de l'éligibilité permettra également de savoir si le cas doit être traité dans le cadre de Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ou référé à d'autres mécanismes (audit interne, CONAC, police ou toute autre compétence particulière à l'appréciation du CLGP. Toute plainte jugée recevable fait l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie. Selon la gravité des faits, une enquête peut être diligentée pour déterminer les causes, les conséquences et les solutions possibles. L'enquête peut se dérouler de la manière suivante :

- Une descente sur le site de la plainte pour observer la situation sur le terrain et rencontrer le plaignant ;
- Lors de cette descente ou après selon les possibilités, discuter avec le plaignant pour recueillir ses propositions de solutions, les différentes modalités de résolution de la plainte, recueillir ses préférences et lui faire des propositions concrètes ;
- Retenir une solution équilibrée afin de résoudre la plainte avec le plaignant ;
- Transmettre la solution retenue à la Cellule de Coordination du projet (UCP).
- Le CLGP se réunit et statue dans un délai d'une semaine, à compter de la date de réception de la plainte, et rend sa décision sur les litiges. Le CLGP est habilité à procéder à des visites de constatation des faits faisant l'objet d'une plainte.

Cas des plaintes non fondées :

Certaines plaintes pourraient ne pas satisfaire aux critères d'éligibilité par manque d'informations nécessaires. D'autres pourront être le fruit des rumeurs ou des personnes motivées par la vengeance ou la jalousie. Les plaintes de ce genre pourront nuire à la réputation du projet et de ses animateurs si elles ne sont pas traitées avec précaution. Dans des situations pareilles, pour que le Projet ne manque pas à son devoir de diligence, il sera nécessaire de remonter la source de la doléance pour savoir si elle ne cache pas un problème non-dit, une question que les gens n'expriment pas ouvertement et savoir pourquoi ils ne l'expriment pas ouvertement.

Proposition des réponses :

A la suite de l'enquête et de l'analyse approfondie, une proposition provisoire raisonnable et proportionnée à la plainte est préparée par le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP). Elle devra renseigner sur les approches possibles de gestion de la plainte qui peuvent varier d'une région à autre (le système coutumier, la juridiction basée sur la religion, etc.). Elle devra également renseigner sur les outils de gestion à utiliser (Négociation, médiation, arbre à palabres, arbitrage, tribunal coutumier, la cour basée sur la religion, la sentence coutumière, les recours aux alliances coutumières etc.) Le CLGP devra discuter de la proposition provisoire avec le plaignant qui aura l'opportunité (i) d'accepter la proposition, (ii) de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet de discussion ou (iii) de la rejeter et d'envisager un autre processus de résolution des différends. L'accord final devra être précis, assorti de délais et d'un plan de suivi et agréé par les parties en conflit. Le délai de recours est de 10 jours.

Il est formellement interdit d'imposer le verdict de manière unilatérale. La réponse à la plainte doit être notifiée au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation.

Le traitement des plaintes pourra aboutir à trois types de réponses possibles à savoir :

- Réponse directe et action du Comité de gestion des plaintes pour résoudre le problème posé : Compétence du Comité Local de Gestion des Plaintes.
- Nécessité d'une vérification large et approfondie, pouvant requérir l'élargissement de l'équipe ainsi que l'extension de délai de traitement et pouvant aboutir à une enquête conjointe, des dialogues, des négociations pour une résolution conséquente. Pour les cas sensibles, le MGP peut recourir à une enquête indépendante pour une résolution appropriée basée sur les avis des experts: Compétence d'une Commission d'enquête.
- Convenir que la plainte n'est pas éligible au MGP parce qu'un autre mécanisme serait plus approprié pour la traiter (Compétence des instances tierces).

Les termes de la lettre devront être adaptés à l'expéditeur sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Les explications sur le choix de traitement,
- Les procédures qui s'en suivront,
- Le dialogue nécessaire pour plus d'éclaircissement,
- Les organisations judiciaires ou non judiciaires proposées pour les cas qui dépassent le MGP

Si le plaignant est d'accord on passe à la mise en œuvre des réponses proposées, à savoir : soit action directe du Comité de gestion des plaintes, soit un examen approfondi, soit le transfert du dossier.

Si le plaignant ne croit pas à l'inéligibilité de sa doléance ou rejette les mesures de résolution proposées, l'équipe de Gestion des Mécanismes des Plaintes doit procéder comme suit :

- Enregistrer les raisons de son refus,

- Fournir les informations complémentaires ;
- Si possible revoir l'approche proposée.

Si le désaccord persiste, il faudra envisager l'utilisation d'une seconde approche et outil de gestion adaptés au contexte de la plainte. Si le plaignant rejette une fois de plus les mesures de résolution proposées, l'équipe de GMP devra procéder comme la précédente fois à l'enregistrement des raisons du refus, à l'apport d'informations complémentaires et renseigner le plaignant à propos des autres voies de recours en dehors du MGP et s'arrêter là.

9.4. Mise en œuvre des mesures.

En cas d'accord entre l'équipe de MGP et le plaignant pour mettre en œuvre la réponse proposée, celle-ci interviendra après clarification des points suivants :

- Le problème ou événement à la base de la plainte,
- Les parties prenantes impliquées dans le problème ou événement,
- Les intérêts et préoccupations des parties prenantes par rapport au problème,
- La constitution de la Commission d'enquête (Si nécessaire),
- Le planning du travail et de la logistique nécessaire,
- Le déroulement de l'enquête (éventuellement)
- L'identification des mesures pour la résolution des doléances,
- La proposition des mesures de résolution des doléances,
- La mise en œuvre de la résolution.

9.5. Révision des réponses en cas de non résolution

En cas de non conciliation, l'équipe chargée du MGP tentera de trouver une proposition des mesures alternatives et voir si elles rencontrent les préoccupations du plaignant. En cas de persistance de non conciliation, elle indiquera d'autres voies de recours disponibles, y compris les mécanismes administratifs, judiciaires etc. Quelle que soit l'issue, l'équipe chargée de MGP documentera toutes les discussions et les choix offerts. Toutes les plaintes doivent être documentées dans le registre. Au fur et à mesure que la préparation du projet progresse, et que plus d'informations sont disponibles, la partie MGP doit être plus détaillée, et les détails pour contacter le MGP ajoutés.

9.6. Recours

Le présent MGP prévoit des dispositions au cas où les plaintes ne sont pas résolues pour des raisons diverses. Les procédures ci-dessous s'appliquent à des cas exceptionnels et ne doivent pas être utilisées fréquemment. Plusieurs options de recours sont possibles :

- Porter le problème devant le Comité de Pilotage du Projet pour étudier s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables (possibilité d'organiser des sessions exceptionnelles) ;
- Porter le problème au Ministère de tutelle pour voir s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables ;

- Proposer le recours à un médiateur indépendant agréé par le Comité de Pilotage et le plaignant afin qu'il facilite la poursuite du dialogue ;
- Impliquer une partie externe et indépendante digne de confiance, pour qu'elle évalue la plainte et propose une solution objective.

Le tableau ci-dessous est à l'usage du CLGP, il représente le cadre dans lequel le CLGP, peut agir pour la gestion des plaintes en fonction du contexte. C'est à l'issue du traitement de la plainte que l'approche de gestion et la méthode est choisie. Le CLGP peut traiter plusieurs approches telle que présenté dans le tableau avant le renvoi aux tribunaux en cas de non résolution (Tableau 5).

Tableau 6 : Cadre d'intervention du CLGP pour la gestion des plaintes

Région/Ville/communauté concernées par la plainte				
Engagements du PFS-AIE concerné par la plainte				
Activités du PFS-AIE ou une question qui relève de son champ opérationnel concerné par la plainte				
Circonscrire la plainte dans l'espace	Local	Communal	Régional	National
Type/nature de la plainte				
- Plaintes non sensibles (processus de mise en œuvre, les choix, méthodes, résultats obtenus etc.) ;				
- Les plaintes sensibles (fautes personnelles telles que la corruption, les abus sexuels, les VBG, la discrimination etc.) ;				
- Plaintes entre acteurs de la communauté ;				
- Plaintes contre les responsables de l'UGP				
Parties prenantes concernées				
Approches possibles à utiliser par le CLGP	<ol style="list-style-type: none"> 1. Systèmes coutumiers 2. Juridictions basées sur la religion ; 3. Gestion alternative ; 4. Autres 			
Outils possibles à utiliser par le CLGP	<ol style="list-style-type: none"> 1. Négociation 2. Médiation 3. Arbre à palabres 4. Arbitrage 5. Tribunal coutumier 6. Cour basée sur la religion 7. Sentence coutumière 8. Autres 			

9.7. Clôture de la doléance

La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution acceptable par tous. Il faut alors documenter la résolution satisfaisante. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion. De même il sera nécessaire de documenter la leçon tirée (tableau 6).

Tableau 7 : procédure de clôture des doléances

Intervenant	Nombre/Composition	Rôle
Comité de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> - Un (01) représentant de la municipalité concernée ; - Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ; - Un (01) représentant du Conseil de la jeunesse locale ; - Un (01) représentant des femmes de la localité concernée ; - Un (01) représentant des communautés locales concernées ; - Un (01) un observateur externe indépendant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des plaintes ; - Traitement des plaintes ; - Proposition des réponses et des mesures de résolution des plaintes - Suivi et supervision de la mise en œuvre
Cellule de gestion des plaintes au sein de l'UGP	<p>Le Coordonnateur, L'Expert en gestion environnementale et sociale Un autre cadre selon la matière concernée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réception et enregistrement des plaintes - Convocation de l'équipe de gestion des plaintes, - Mise à disposition de la logistique nécessaire pour l'équipe du MGP - Enregistrement et suivi des plaintes - Mise à disposition d'un Consultant expert en cas de besoin ; - Identification et mise en contact avec les leaders locaux en cas d'utilisation des consultations locales, traditionnelles pour la résolution des conflits.
Commission d'enquête	<p>Membres du comité de gestion des plaintes ; Personnes ressources (chef de quartier, leader d'opinion, spécialiste, etc) sur le terrain</p>	<p>Examen des questions sensibles ou requérant une expertise Particulière</p>
Personnel de terrain du Projet	<p>Selon que le cas concerne son champ d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reçois les plaintes ;

		- Transmet les plaintes à l'UGP pour traitement par le comité de gestion des plaintes
Les bénéficiaires Deux représentants du site concerné	A constituer	- Participation aux enquêtes et examens nécessaires, - Eclaircissement pour meilleures compréhension des faits ; - Témoignage

9.8. Diffusion du mécanisme

Une fois approuvé, le mécanisme de gestion des plaintes sera premièrement publié sur le site informatique de Projet. Il sera ensuite diffusé sur tous les sites d'implantation du projet. La diffusion du mécanisme ciblera surtout les bénéficiaires finaux (Individus, Administrations, communautés locales etc.), les soumissionnaires, les bénéficiaires indirects... Les informations seront fournies en fonction de ce que la communauté doit et veut savoir et qui lui est accessible. La diffusion veillera à cibler les obstacles qui empêchent que les gens accèdent au MGP en fassent l'usage. Outre informer, les séances de diffusion veilleront aussi à convaincre les parties prenantes à participer à la mise en œuvre du mécanisme.

9.9. Suivi-Evaluation

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre par l'UCP en impliquant les mouvements associatifs (Groupements, ONG, associations de la jeunesse et des femmes, etc.) actifs dans la zone d'intervention du projet afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires (1 à 3% des bénéficiaires selon un échantillonnage aléatoire) par Inspection Académique.

Les enquêtes seront réalisées par les experts de l'UCP (Communication, Suivi-Evaluation et Sauvegardes). Pendant les missions de suivi de l'UCP, les experts devront s'assurer que les plaintes sont bien archivées. Les résultats de ces enquêtes seront publiés et partagés par les acteurs et diffusés sur les radios locales. Les statistiques sur le nombre et le type de plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus devront être publiés dans les médias de la place (radios locales).

A la clôture du mandat des CLGP, toutes les documentations devront être acheminées à l'UCP par courrier et mises en archive (supports physiques et numériques) du Projet.

9.10. Actions envisagées

Des actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Mise en œuvre du MGP et budget prévisionnel de 03 ans

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Unité	Coût Unitaire FCFA	Coût Total FCFA
Elaboration (préparation et validation) du MGP du	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale, Spécialiste EAS/HS, Coordonnateur	Coordonnateur de PUGP ; Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	1 mois après l'entrée en vigueur du projet ; et avant le démarrage de la mise en œuvre des activités du projet.	30H/J atelier de validation	150 000 3 500 000	8 000 000
Mise en place des organes départementaux et nationaux du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant mécanisme à ceux existant et fonctionnels en les renforçant au besoin)	Coordonnateur de PUGP	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale ; Opérateur de terrain	Un mois après la finalisation du document du MGP	10 Missions de terrains ; 10 Réunions d'installation par région	2 000 000	20 000 000
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale, Spécialiste EAS/HS	Autres spécialistes du Projet ; Opérateur de terrain ; Services techniques ; Consultants	Deux mois après la mise en place des organes	01 atelier de 03 jours par région par an (10 ateliers de 03 jrs/an)	20 000 000	60 000 000
Informations/sensibilisation et	Spécialistes Sauvegarde	Autres spécialistes du Projet ;	Permanent	forfait par région par an	2 000 000	60 000 000

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Unité	Coût Unitaire FCFA	Coût Total FCFA
communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés	Environnementale et Sociale, Spécialiste EAS/HS	Services techniques ; Consultants				
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur de PUCP	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale, Responsable Service Financier	Dès la mise en place des organes	Matériel et consommables informatique ; Communication/internet par région pour 03 ans	1 500 000	45 000 000
Elaboration des outils de travail nécessaires et suivi de leur mise en œuvre fonctionnelle	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale, Spécialiste EAS/HS	Consultants	Dès la mise en place des organes	Missions de terrains par an ; renforcement de capacités par an	31 000 000	93 000 000
Total						281 000 000

10. Suivi et établissement des rapports du PMPP

10.1. Suivi Plan de Mobilisation et d'Engagement des Parties Prenantes.

Sous la supervision du responsable environnemental et social du projet le suivi des activités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes sera fait par un agent de l'UGP chargé du suivi-évaluation du projet. Il suit l'atteinte des indicateurs des activités du projet et notamment celles de mobilisation des parties prenantes et collecte périodiquement les données à travers la consultation des parties prenantes pour s'assurer de leur implication effective aux activités du projet. Il suit particulièrement les petits prestataires (sous contractants) du projet et leur expose des exigences préalables avant la signature des contrats.

L'UCP aura comme objectif principal, la coordination permanente de gestion et de suivi du projet. Elle constitue un espace de concertation régulière entre les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre, gestion et suivi du projet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus des PV des réunions, le responsable de suivi évaluation assurera le partage et la diffusion des PV et des rapports des réunions et actes d'atelier aux différentes parties prenantes. D'autre part, il assurera la diffusion et la communication des résultats et impacts du projet selon un plan de communication élaboré au début du projet.

10.2. Rapportage

Le rapport de l'activité de mobilisation et d'engagement des parties prenantes est élaboré périodiquement par l'expert en questions environnementales et sociales de l'UGP ? et prend en compte toutes les activités menées dans ce domaine. Ce rapport est référé au rapport du responsable du Suivi-Evaluation et indiquera périodiquement (6 mois) un rapport d'activités des actions mise en place spécifiquement et les problèmes éventuellement rencontrés.

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP est le Spécialiste en sauvegarde sociale, et le Spécialiste EAS/HS pour les aspects y relatifs, qui seront assistés du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. P. André, G. Lanmafankpotin, K. Samoura, L. Côté, R. Beaudet, M. Bernier (2013). « **La participation publique dans l'évaluation environnementale en Afrique francophone** », OIF, IFDD, 2013, 188p
2. Banque mondiale (2016). « **Cadre environnemental et social de la Banque mondiale** », Washington, D.C., Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO
3. Projet de Filets Sociaux Adaptifs et d'Inclusion Economique (P175363) (2018). « **Note concept** », Mai 2018.
4. Projet de Filets Sociaux Adaptifs et d'Inclusion Economique (P175363). « **Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)** », Version révisée.
5. Projet filets sociaux sur financement additionnel (2018). « **Cadre de Planification en faveur des Population Autochtones (CPPA)** », Mars 2018.
6. Thomas, K.W. et R.K. Kilmann (2008). Thomas-Kilmann Conflict Mode Instrument. Profile and Interpretive Report, Sunnyvale (CA): CPP Inc. ;

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET DES FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE

Guide d'entretien pour l'identification et la consultation des parties en vue de l'élaboration d'un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du projet des filets sociaux adaptatifs et d'inclusion économique (PFS-AIE)

NB : Ce guide d'entretien est conçu dans le cadre de la mission sur le « nouveau projet des filets sociaux adaptatifs et d'inclusion sociaux économiques » (Projet PFS-AIE de la Banque Mondiale réalisée en partenariat avec le MINEPAT). Cette mission est exécutée par la Consultante individuelle, NGONO HORTENSE Epouse NGA ONANA (Tel 699 63 82 39; email h.ngono@yahoo.fr). Le présent guide ayant exclusivement un but de Recherche et Développement, les informations collectées sont strictement confidentielles, conformément à la loi N°81 /023 du 16 décembre 1991 sur les recensements et enquêtes statistiques au Cameroun. Vous êtes priés de répondre sur support papier ou numérique, en encerclant ou en mettant en surbrillance les réponses qui vous conviennent, accompagnées de vos commentaires libres. Merci pour votre contribution.

IDENTIFICATION DU REpondant	
Nom et prénom	
Organisation et fonction	
Téléphone :	Email :
Ville et quartier de résidence	

N.B. L'enquêteur présente les objectifs du projet, ses composantes à l'enquêté et les potentiels parties prenantes.

Brève description du projet

Le Projet de Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique est un projet qui vise à étendre durablement la protection sociale aux ménages plus pauvres et plus vulnérables tout en améliorant la productivité des jeunes indépendants dans le secteur informel. L'objectif de développement du projet proposé est de soutenir la mise en place d'un système national des filets sociaux adaptatifs pour les ménages pauvres et d'augmenter l'accès aux opportunités de revenus pour les jeunes vulnérables, y compris ceux déplacés, dans l'économie informelle.

Bénéficiaires du Projet : Les bénéficiaires du projet comprendront (i) les ménages pauvres dans certaines régions, et (ii) les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et les réfugiés représenteront une part importante des bénéficiaires du projet.

Composantes du projet

1 : Filets sociaux adaptatifs et productifs. L'objectif de cette composante est de s'appuyer sur le Projet Filets Sociaux pour effectuer des transferts aux ménages afin de protéger, d'investir et d'utiliser le capital humain et d'accroître la résilience aux chocs liés aux conflits et au climat. La composante fournira aux ménages pauvres et vulnérables, y compris les personnes déplacées et les communautés d'accueil, un lissage de la consommation et un soutien à l'emploi, tout en encourageant les investissements dans le développement du capital humain et les activités productives. Outre l'élargissement de l'accès aux principaux instruments du PFS, la composante visera à améliorer la durabilité en institutionnalisant son unité de mise en œuvre et en renforçant ses systèmes de prestation.

2 : Inclusion économique et entrepreneuriat des jeunes. L'objectif de cette composante est de promouvoir l'inclusion socio-économique des jeunes, y compris les jeunes déplacés, et de prévenir une augmentation potentielle des tensions sociales et des conflits. La composante ciblera les jeunes âgés de 18 à 35 ans dans les zones urbaines et périurbaines, en mettant l'accent sur les jeunes vulnérables du secteur informel. En améliorant la productivité des activités d'auto-emploi, la composante vise à soutenir le travail durable et à fournir une solution à court terme pour les jeunes urbains avec un faible niveau d'éducation ou peu qualifiés. En outre, le projet pilotera des interventions visant à soutenir l'esprit d'entreprise parmi une proportion relativement plus faible de jeunes instruits afin d'explorer leur potentiel à lancer des start-ups avec un potentiel de croissance des entreprises.

3 : Composante d'intervention d'urgence (CERC). Il s'agit d'une composante provisoire à montant nul, destinée à permettre une réaffectation rapide des produits du prêt provenant d'autres composantes du projet en cas d'urgence.

1. Quelles autres parties prenantes pouvez-vous identifier pour ce projet ou qui peuvent être impactés par le projet ?

Autres parties prenantes

.....

.....

Parties prenantes plus vulnérables :

.....

.....

2. Faites une brève description de chaque partie prenante identifiée

Partie prenante	Description
<i>Les ménages pauvres</i>	
<i>Les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines</i>	
<i>Les personnes déplacées à l'intérieur du pays</i>	
<i>Les réfugiés</i>	
Autres	

3. Quels sont vos besoins ou aspirations en tant que parties prenantes dans le cadre de la réalisation ce projet PFS-AIE dans votre localité ?

--

4. Quels sont les mécanismes et procédures que vous proposez pour impliquer convenablement chaque partie prenante dans la mise en œuvre du projet ?

Pour l'élaboration

Parties prenantes	Mécanismes et procédures pour une implication appropriée
<i>Les ménages pauvres</i>	
<i>Les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines</i>	
<i>Les personnes déplacées à l'intérieur du pays</i>	
<i>Les réfugiés</i>	
Autres	

Pour la mise en œuvre

Parties prenantes	Mécanismes et procédures pour une implication appropriée
<i>Les ménages pauvres</i>	

<i>Les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines</i>	
<i>Les personnes déplacées à l'intérieur du pays</i>	
<i>Les réfugiés</i>	
Autres	

Pour le suivi

Parties prenantes	Mécanismes et procédures pour une implication appropriée
<i>Les ménages pauvres</i>	
<i>Les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines</i>	
<i>Les personnes déplacées à l'intérieur du pays</i>	
<i>Les réfugiés</i>	
Autres	

Pour la capitalisation (valorisation des résultats et produits du projet)

Parties prenantes	Mécanismes et procédures pour une implication appropriée
<i>Les ménages pauvres</i>	
<i>Les jeunes de 18 à 35 ans sans emploi ou sous-employés dans les zones urbaines et périurbaines</i>	
<i>Les personnes déplacées à l'intérieur du pays</i>	
<i>Les réfugiés</i>	
Autres	

5. Quels moyens de communication efficaces préférez-vous pour la diffusion des informations du projet ?

--

6. Le projet prévoit une composante sur les travaux THIMO qui pourront avoir un impact sur l'environnement, les domaines publics et privés ce qui pourra créer des conflits. Quels sont les impacts potentiels au niveau environnemental et social

Infrastructures	Impacts sociaux	Impacts environnementaux
Construction des ouvrages d'assainissement pluvial, des routes et pistes piétonnes		
Construction des crèches et réhabilitation des centres de santé et des écoles		
Construction des bassins de retenue d'eau et digues		
Construction des bassins piscicoles et soutien aux jeunes entrepreneurs		

Quels sont les mécanismes de gestion de plaintes que vous utilisez habituellement dans le cadre des activités des projets de développement qui ont un impact ou sont susceptibles d'avoir des effets positifs ou négatifs dans vos communautés d'intervention ?

Au niveau local :

Au niveau régional :

Au niveau national

7. Que proposez-vous en termes de mécanismes et procédures pour la gestion des conflits?

--

8. Quelles autres actions complémentaires préconisez-vous pour ce projet pour une meilleure prise en compte de toutes les parties prenantes.

--

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !!!

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

2.1. Consultations à Bertoua

Liste des acteurs rencontrés à Bertoua

N°	Lieu	Méthode utilisée	Contacts et fonctions des personnes consultés
01	Mairie de Bertoua 1 ^{er}	Entretien	Maire adjoint N°1 690 04 90 09 Ameliezarmo@gmail.com
02	Mokolo	Entretien	Jeune entrepreneur 699 166 088
03	Bertoua - Tiyoro	Entretien	677 30 46 34/691 11 30 43 Venat.messe@gmail.com Association OKANI
04	Bertoua-Kpowokolota	Entretien	Association « Club les Grands-mères de Kpowokolota » Président-coordonnateur 696 48 97 39 Email : njore_1997@yahoo.fr
05	Mokolo 3	Entretien	Chef d'antenne Est SAILD 694326202/678738225 Email : akonostephanie@gmail.com
06	Bertoua-Nkolbikon 2	Entretien	ASAD 699 87 30 37 asadbertoua@yahoo.fr
07	Nkolbikon	Entretien	Chercheur d'emploi 650 65 60 95
08	Mbango Nkolbikon	Entretien	Pasteur Adventiste SG Représentation de la Fondation Michelet et Elmire Cher enfant au Cameroun 699 97 67 06/675 48 12 12
09	Bertoua –Monou II	Entretien	Nouvelle Dynamique des Femmes Rurales 6 98 33 16 00/681 00 46 14 Délégué
10	Bertoua Mbango	Entretien	Nouvelle Dynamique des Femmes Rurales 699 13 77 66 memoueevelyne@yahoo.fr
11	Bertoua Nkolbikon	Entretien	Pasteur Adventiste Eglise Adventiste du 7 ^e jour 677 38 55 20 mbouaal@yahoo.fr
12	Mokolo-Bertoua	Entretien	Chargé de suivi et évaluation PNDP Agence Regionale de Bertoua Bitenti@yahoo.fr 696 56 93 70/698 49 88 96

➤ **Synthèse des informations recueillies lors des consultations dans la ville de Bertoua**

Résumé de la consultation

Identification des parties prenantes

Populations autochtones (Baya, Boblis, Abakoum) ; les personnes âgées, handicapés, personnes vivant dans une précarité et pauvreté visible et perceptible, personnes reconnues socialement pauvres (Mokolo 4, Ndouan, Birpondo, Bodomo, Koumé Golffi, Kaïgama, Madagascar, Bonis), jeunes désœuvrés, les réfugiés, les femmes vivant au jour le jour avec de faibles moyens de subsistance (champs ne dépassant généralement une superficie de 500 m² avec des cultures qui n'atteignent pas la maturité pour la consommation)

Besoins et aspirations

Effectuer les études approfondies pour le ciblage et l'enregistrement des réels bénéficiaires en collaboration avec les autorités traditionnels garant de la tradition et les élus locaux garant du développement local et maîtrisant réellement les personnes socialement vulnérables et leur cartographie.

Mécanismes et procédures pour une implication appropriée

Pour l'élaboration

Que l'unité de gestion du projet (UGP) travaille en collaboration avec la commune en utilisant les données disponibles et les agents de la mairie pour le ciblage des parties prenantes directement impactées par le projet et socialement défavorisées ;

Que l'UGP implique les associations des femmes dans l'élaboration des actions du projet ;

Formation des agents enquêteurs

Pour la mise œuvre

Elaboration des plans d'actions annuelles et semestrielles

Définition des indicateurs du projet ;

Pour le suivi

Chronogramme des activités ;

Tableau de bord sur le suivi de la mise en œuvre ;

Plan de travail annuel

Evaluation périodique (réunions de coordination mensuelles, réunions hebdomadaires...), renforcement des capacités.

Suivi des indicateurs de performances

Compte rendu, sondage et enquête de satisfaction

Pour la capitalisation

Résumé de la consultation

Réunions hebdomadaires et comptes rendus

Moyens de communication efficaces

Utilisation des mégaphones par les agents communautaires en parcourant tous les quartiers et ruelles de la commune, affiches et caravanes dans chaque carrefour, distribution des tracts et utilisation des réseaux sociaux (Whatsap, facebook...)

Gestion des plaintes

Au niveau local

Utilisation d'une boîte aux lettres pour la collecter des plaintes, les enregistrés, utiliser un membre de la communauté où émane la plainte pour enquête et vérification puis traitement et établissement des faits.

Au niveau régional et national

Rendre compte de la situation aux administrations et partie prenantes concernées établir une série de plaidoiries pour le suivi.

Proposition pour le mécanisme de gestion des plaintes du PFS-AIE

Collecter toutes les plaintes quel qu'en soit leur nature ;

Actionner un réseau de vérification des faites

Ne pas voir une position au départ et prendre la peine de suivre la cause de plainte, comparer les informations en utilisant les avis des élus locaux et des autorités administratives et traditionnelles pour confirmer la véracité des faits.

Recommandations complémentaires

Eviter les affinités, promouvoir la compétence, prendre du temps pour identifier les bénéficiaires en faisant une enquête de moralité des personnes enregistrées avec plan de localisation des personnes bénéficiaires, comparer les informations entre le MINAT et les CTD

Impliquer les communes dans le pilotage du projet.

2.2. Consultations à Bafoussam**Liste des personnes Rencontrées à Bafoussam**

N°	Lieu	Méthode utilisée	Contacts et fonctions des personnes consultés
01	Bafoussam	Entretien	Déléguée Départemental MINPMESSA/MIFI 699 35 13 74/673 88 86 40
02	Bafoussam	Entretien	Délégué Départemental MINEPAT/MIFI 696 97 69 61
03	Mairie Bafoussam 2 ^e	Entretien	Chef Service de Développement Local 695 09 86 47
04	Bafoussam 2	Entretien	2 ^e Adjoint au maire 677 98 17 33/ 691 46 61 36
05	Bafoussam	Entretien	Déléguée des affaires sociales 699 53 95 46/676 51 12 67
06	Bafoussam	Entretien	Délégué Départemental de l'Emploi et de la formation Professionnelle 677 91 90 81/694 69 72 86
07	Bafoussam	Entretien	Délégué Départemental de la Jeunesse et de l'Education Civique 677 50 50 88
08	Bafoussam	Entretien	PLANOPAC 696304612
09	Bafoussam, Tamdja	Entretien en ligne	ADEID, Secrétaire Exécutif 699 481 842 mtakam2000@gmail.com

➤ **Synthèse des consultations dans la ville de Bafoussam**

Résumé de la consultation
<p>Identification des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes âgées, handicapés, - Autorités traditionnelles et locales (chefs de groupement, de quartier), Représentent les auxiliaires de l'administration et ont un aperçu réel de la situation sur le terrain. Servent de relais entre la population et les autorités - Associations des jeunes et organisations de femmes, groupes de promotion de l'emploi et du bien-être des jeunes et des femmes dans leurs différentes localités - Collectivités territoriales décentralisées, acteurs de développement au niveau local. Ils sont plus proches de leurs populations à la base, en particulier les communes. - Services Déconcentrés de l'Etat : Assurent le respect des lois et protègent les populations. Implémentent les stratégies et politiques de l'Etat

Résumé de la consultation

- Organismes d'Appui Local (OAL), Accompagnent dans les familles, associations des personnes et personnes déplacées en matière de formation, d'identification des projets et en suivi évaluation de leurs projets
- Start up des jeunes.

Besoins et aspirations

Pour les bénéficiaires :

- La réduction de la pauvreté à travers la multiplication des activités pour les jeunes et les femmes,
- La structuration des groupes bénéficiaires,
- Le renforcement des capacités dans divers aspect d'emplois jeunes,
- La multiplication des activités THIMO,
- Une accentuation de la communication autour des projets filets sociaux,
- renforcement des capacités des Organisme d'Appui Local (OAL),
- Des ressources matérielles : Logistique de transport, matériel de formation, communication, facilités de missions pour les OAL
- Meilleures appropriations des objectifs du projet et de son fonctionnement.

Mécanismes et procédures pour une implication appropriée

Pour l'élaboration

- Identification des autorités traditionnelles, de leurs attentes et de leurs craintes ;
- Apport dans l'encadrement des bénéficiaires et les mécanismes de gestion des conflits selon l'approche traditionnelle ;
- Identification des Associations des jeunes et organisations de femmes, de leurs besoins/attentes, des ressources disponibles et leurs projets par priorité ;
- Identification des Collectivités territoriales décentralisées et encadrement des bénéficiaires ;
- Intégrer les objectifs des plans communaux de développement des communes cibles ;
- Identifier le mécanisme d'appui aux communautés ;
- Signer un accord de partenariat avec les OAL dans la mise en œuvre du projet ;
- Avoir un référent du projet au niveau de la commune
- Impliquer les Services Déconcentrés de l'Etat au niveau de l'identification des besoins, de leur priorisation et de l'élaboration des projets conséquents
- Organisation d'une enquête/information auprès des différentes parties prenantes selon un calendrier arrêté avec l'ensemble des acteurs ;

Résumé de la consultation

- Prendre connaissance du mode de fonctionnement des différentes organisations
- Faire une analyse des projets existants ;
- Analyser leur système interne de mobilisation des fonds en vue de leur contribution aux différents projets ;
- Mettre en place un système de collecte et d'analyse des données si possible digitaliser.

Pour la mise œuvre

- Contribution à la résolution des conflits
- Sécurisation des espaces temporaires pour les réunions et pour les activités champêtres
- Mettre en place un système de gestion des activités sur la base du chronogramme communément arrêté ;
- Travailler sur le recadrage du projet par rapport aux conditions socioéconomiques de l'heure
- Dérouler les activités des différents projets et ressortir l'analyse des risques potentiels
- Elaborer les fiches de collecte des données et désigner les responsables au niveau de chaque groupe.
- Former le référent de la commune aux techniques d'analyse des données et de leurs agrégations
- Mettre en place un comité d'exploitation des données analysées pour permettre à la commune de développer sa politique d'appui aux personnes pauvres et vulnérables ;
- Les impliquer aux différentes formations et au choix des indicateurs des données à collecter
- Préparer les bénéficiaires à travers des formations théoriques et pratiques
- Elaborer avec eux les différentes étapes de la production et analyser les freins à l'atteinte des objectifs ;
- Former les bénéficiaires aux techniques/ technologies nécessaires à la réalisation de leurs projets
- Former les bénéficiaires à l'utilisation de la matrice de collecte des données et à la valorisation des connaissances traditionnelles ;
- Organiser des activités récréatives entre les jeunes des communautés d'accueil et les déplacés avec des séances d'éducation à la paix.

Pour le suivi

- Inviter les chefs aux réunions d'évaluation
- Tirer les leçons apprises et les meilleures pratiques
- Organiser les réunions du comité communal du projet et transformer les leçons apprises en élément de politique local.

Résumé de la consultation

-Accompagner les jeunes sur le plan technique et organisationnel selon leurs compétences pour un meilleur suivi

-Former les bénéficiaires au monitoring et au suivi des projets selon les résultats attendus.

-Analyser avec les bénéficiaires les différentes difficultés et contraintes rencontrées lors de l'exécution de leur projet

-Faire l'analyse d'impact conformément à la progression du projet ;

-Produire des éléments de capitalisation et les documenter

-Préparer les rapports des projets

Pour la capitalisation

Présenter le rapport de capitalisation ; Organiser une réunion/atelier de capitalisation

Moyens de communication efficaces

- Site web, Télévision
- Réseau sociaux (twitter, Facebook, Instagram, ...),
- Radios (poste national), Blog.

Gestion des plaintes (local, régional et national)

La gestion de plaintes se fait généralement à l'amiable entre les parties concernées. La médiation se fait à l'aide d'une tierce ou d'une personne indépendante. Au cas où le malentendu persiste, il est porté devant les juridictions compétentes en la matière.

Proposition pour le mécanisme de gestion des plaintes du PFS-AIE

Pour les projets mis en œuvre, le manuel de procédures doit clairement décrire le fonctionnement des activités, les relations entre les parties prenantes et le système hiérarchique.

Ainsi, tout malentendu ou conflit d'intérêt devrait trouver réponse. Néanmoins, les autorités judiciaires sont le recours ultime en cas de non accord.

Recommandations complémentaires

- Communication continue avec les parties prenantes
- Mise sur pied des fora pour information des acteurs

2.3. Consultations à Yaoundé

Liste des personnes rencontrées à Yaoundé

N°	Lieu	Méthode utilisée	Contacts et fonctions des personnes consultés
01	Akonolinga	Entretien	MINAS Déléguée Départementale des Affaires Sociales du Nyong et Mfoumou Cmelengue@gmail.com 694 99 41 54
02	Yaoundé	Entretien	Délégué Régional du MINPROFF région du Centre 662068277
03	Yaoundé	Entretien	Point Focal Centre REFACOF 677697135
04	Yaoundé	Entretien	Présidente Observatoire des Cultures Baka Et Bantou Pour l'éducation Environnementale et le Développement Communautaire (OCBB), 6 99.33.20.09 ; E.mail : ocbb_cameroun@yahoo.fr
05	Yaoundé	Entretien	Directrice Générale de « NATURE & FORET » Cheffe de la Division de la transformation et de la valorisation des produits forestiers non ligneux et agricole à la CAFT-COOP-CO 699 33 20 23 princesspaah@yahoo.fr
06	Yaoundé	Entretien	MINJEUN Chef de Service Suivi des Programmes et Projets en faveur des jeunes (+237) 697380749 ; Mail : mathessama@yahoo.fr
07	Yaoundé	Entretien	Coordonnateur du PEA Jeune 699937567/670140364
08	Mfou	Entretien	Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnelle (MINEFOP) Cadre d'Appui à la cellule de lutte contre le chômage et le sous emplois
09	Yaoundé	Entretien	MINAS, 677752770 clemenceminlend@yahoo.fr
10	Yaoundé	Entretien	MINPMEESACHargé d'étude assistant /DAD 694 96 69 29 luci.mvilao@gmail.com
11	Yaoundé	Entretien	Responsable de suivi des programmes du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) 6 77 61 65 35 oyansjo@yahoo.fr
12	Yaoundé	Entretien	Secrétaire Général du CERED Ingénieur en sciences de l'Environnement option Eau Assainissement et Déchets

N°	Lieu	Méthode utilisée	Contacts et fonctions des personnes consultés
			653 18 18 93/690 69 25 55 ekoman1996@outlook.com
13	Yaoundé	Entretien	Surveillante Général Lycée Technique d'Ekounou 699 92 25 97

2.3. Synthèse des consultations dans la ville de Yaoundé

Identification des parties prenantes

Peuples Autochtones défavorisés, Ménages pauvres ayant de faibles revenus, chômeurs ceux ayant une formation ou non mais sans emploi, jeunes entrepreneurs ayant l'esprit d'entreprise exerçant dans une activité ou voulant se lancer, jeunes désœuvrés, les PDI ceux déplacés par les conflits armés et sécuritaires, les CTD, GIC, Association des communautés venant d'autres région du pays, enfants de la rue, les personnes errantes dans la ville et souffrant d'une instabilité morale, les orphelins dont les parents ont été victime de guerre ou non, les ONG, les Sectoriels.

Besoins et aspirations

Financement pour soutenir les activités des jeunes, réduire le taux de chômage, l'extrême pauvreté et l'oisiveté des jeunes ;

Développement des activités/programmes pour la promotion de la paix, l'éducation à la citoyenneté et le vivre ensemble ;

Renforcement des capacités des jeunes au développement des AGR et des startups ;

Réaliser au moins un projet THIMO dans chaque quartier de la ville pour une meilleure satisfaction de tous et une répartition spatiale équitable des bénéficiaires ;

Organiser au préalable des campagnes de sensibilisation de masse pour recueillir les projets prioritaire dans chaque commune/quartier afin que les réalisations du projet reflètent véritablement les réalités locales.

Mécanismes et procédures pour une implication appropriée

Pour l'élaboration

Lancer les appels à proposition de projet/quartier, cibler les jeunes ayant déjà une petite activité, cibler les jeunes ayant une idée de projet ou d'activité, cibler les personnes vulnérables par commune en collaboration avec les autorités communales et les chefs de quartiers/blocs pour une meilleure pondération des bénéficiaire ;

Travailler avec les contenus des plans communaux de développement pour une adhésion totale des maires au projet. Renforcement des capacités en leadership ; Formation sur le développement rural ;

Développement des systèmes de micro-crédits pour financer les plans d'affaires. Concevoir un développement basé sur les atouts, renforcé par les micro-crédits ; concevoir un programme de Mindset ; Financer des jeunes et les accompagner à se regrouper ;

Encourager la production des produits pour la consommation locale ; former en grand nombre des jeunes et des femmes leaders dans leurs villages et quartiers ; élaborer les textes et règlements favorables à l'insertion des jeunes.

Pour la mise en œuvre et suivi

Accompagner les jeunes ayant reçu les financements à travers le renforcement des capacités, intensifier la sensibilisation et les formations ; Attribuer les permis d'études aux jeunes et établir des comités par groupes de sexes ; fédération des acteurs en coopératives selon les activités et validation et enregistrements des groupes. Intensifier la sensibilisation et les formations ;

Attribuer les permis d'études aux jeunes et établir des comités par groupes de sexes ; fédération des acteurs en coopératives selon les activités et validation et enregistrements des groupes.

Evaluations mensuelles/semestrielles et annuelles ; Grilles de collecte des informations ; Rapports.

Pour la capitalisation

Ateliers de partage des expériences en cours ;

Ateliers / séminaires de partage des résultats ;

Notes de position et documents de plaidoyer auprès des sectorielles.

Moyens de communication efficaces

Bandes d'annonces à la télévision, affiches, Rapports ; Réseaux sociaux (Facebook, Whatsapp...) pages Web, radio...

Gestion des plaintes

Au niveau local : réunion publique avec notification 72 heure avant

Au niveau régional et national : RAS

Proposition pour le mécanisme de gestion des plaintes du PFS-AIE

- Traiter toutes les plaintes sans partie pris
- Retour des informations et décisions aux plaignants
- Eviter la corruption